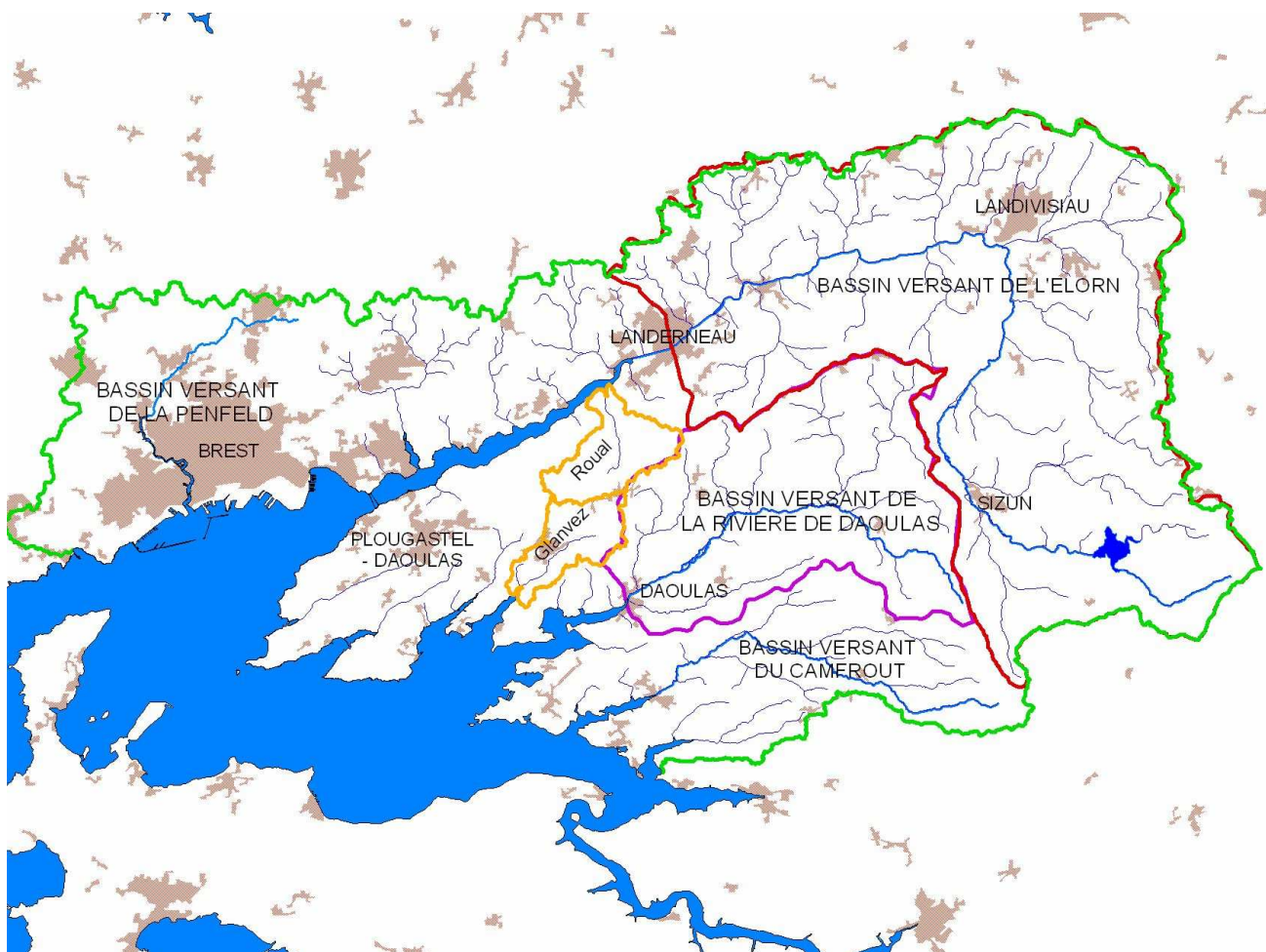




## PROGRAMME DE BASSIN VERSANT

### ELORN ET RIVIERE DE DAOULAS

#### **BILAN DE L'ANNEE 2007**



**Programme de Bassin Versant de l'ELORN et de la Rivière de Daoulas – bilan de l'Année 2007**

Syndicat de Bassin de l'Elorn, Ecopôle, 29460 DAOULAS

Tél : 02 98.25.93.51 – Fax : 02 98.25.93.53 – Email : SyndicatElorn@wanadoo.fr

---

## PROGRAMME 2007

---

*Janvier à décembre 2007*

### PRESENTATION

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas a engagé le bassin versant de l'Elorn - stratégique pour l'alimentation en eau potable du Nord Finistère - dans le programme « Bretagne Eau Pure » depuis son origine :

- Le premier programme, démarré en 1993, a permis d'engager la mise aux normes des bâtiments agricoles.
- Le deuxième programme (BEP2), qui a fait l'objet d'un contrat du 15 juillet 1997 au 31 décembre 2002, a permis d'opérer la mobilisation des acteurs du bassin versant (actions de communication et de démonstration, suivi des programmes réglementaires) ; les objectifs du programme - de stabilisation des concentrations en nitrate et de diminution nette des pics de pesticides dans l'eau (hormis pour le glyphosate !) - ont été atteints.
- Un troisième programme d'actions Bretagne Eau Pure, couvrant la période 2003-2006, a ensuite été mené suivant la nouvelle convention régionale ; ce programme a notamment orienté les acteurs du bassin, agricoles et non agricoles, vers une démarche de contractualisation (charte de désherbage communal, Engagement de Progrès Agronomiques) ; une accélération de la mise aux normes des bâtiments agricoles et de la résorption des excédents de fertilisation a également été obtenue ; à l'issue de ce programme, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau n'ont pas tous été atteints :
  - pour le paramètre nitrate dont la concentration est restée stable après la nette baisse constatée en 2002 ;
  - pour les paramètres pesticides, dont certains pics de concentration sont encore constatés ponctuellement, malgré une tendance générale à l'amélioration.

Parallèlement, la rivière Elorn bénéficie depuis 1999 d'un Contrat de Restauration et Entretien de rivière, renouvelé en 2004 jusqu'à fin 2008 ; un C.R.E est également en cours sur la Rivière de Daoulas (autre territoire de compétence du Syndicat) depuis 2003, et doit être renouvelé par un contrat 2008-2012.

Dans les 2 cas, ces programmes devront avoir permis, à l'échéance, une restauration de l'ensemble du linéaire des cours d'eau.

Enfin, l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de Elorn), engagée après la mise place d'une Commission Locale de l'Eau en décembre 2004, a débouché sur un projet de SAGE adopté par la CLE le 26 février 2008.

La commission Locale de l'Eau s'inscrit maintenant comme l'organe de pilotage et de suivi des différents programmes sur le bassin versant élargi.

Le programme d'actions de l'année 2007 a été conçu comme un programme de transition visant à conserver la dynamique des acteurs déjà mobilisés, dans la perspective d'élaborer à terme un « programme de S.A.G.E ».

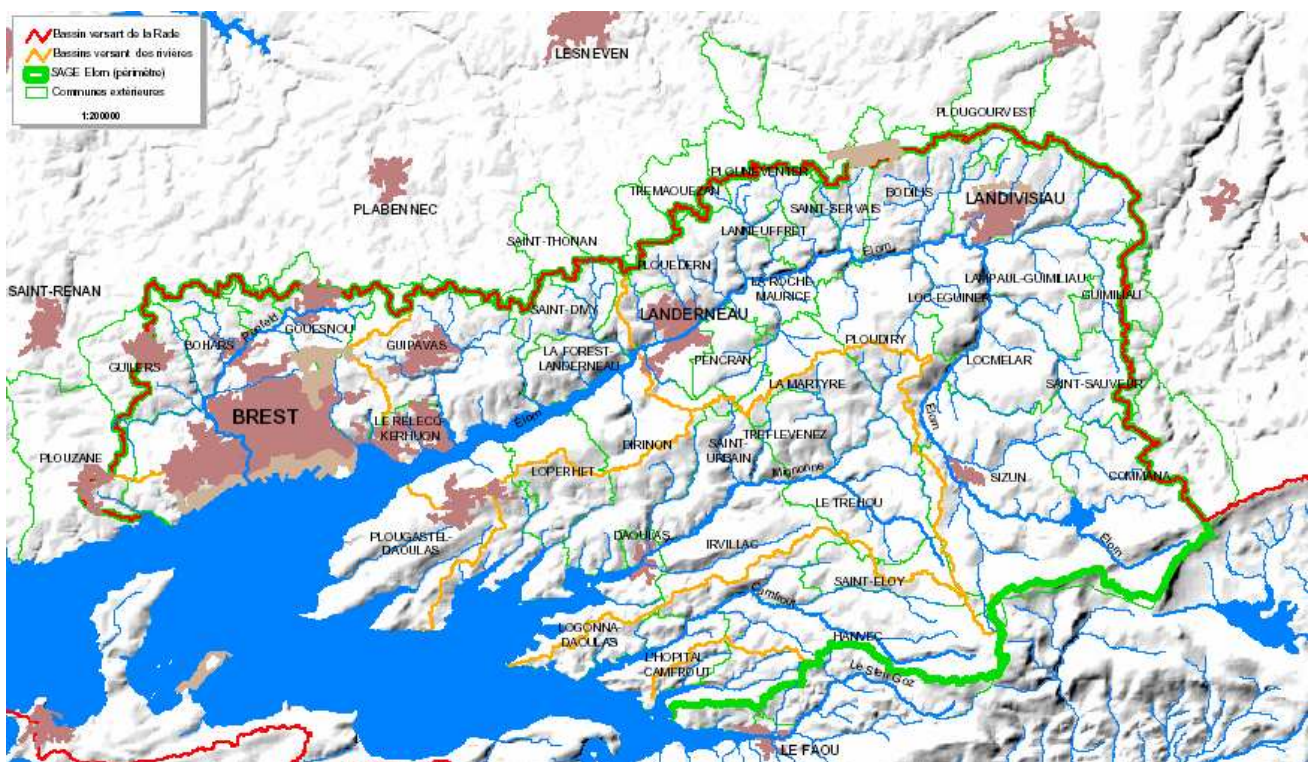
Les actions retenues pour cette année de transition ont été sélectionnées au regard des objectifs élargis de la Directive Cadre sur l'Eau, et en cohérence avec les enjeux du SAGE.

Les actions et le suivi sont notamment ciblés sur les secteurs et paramètres pointés en « doute » ou « risque » dans l'état des lieux de la D.C.E, ou ceux concernés par une problématique mise à jour lors du programme de suivi précédent.

Enfin, le territoire d'intervention de l'année 2007, élargi par rapport au simple bassin de l'Elorn concerné par le programme Bretagne-Eau-Pure, se limite au territoire de compétence du Syndicat de Bassin de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas.

Une modification des statuts du Syndicat, structure porteuse du SAGE, a été opérée début 2008 pour élargir son territoire de compétences à l'ensemble du bassin du SAGE.

### Périmètre du SAGE ELORN et bassins versants concernés :



En attendant l'approbation du SAGE de l'Elorn, un contrat de Rade 2008-2010 – prenant la suite à la fois du contrat de rade de Brest et du contrat Bretagne-Eau-Pure Elorn - a été déposé conjointement par Brest Métropole Océane et le Syndicat de Bassin de l'Elorn, qui se partage la maîtrise d'ouvrage des actions.

### **Élargissement de la démarche à la Rivière de Daoulas :**

Le Syndicat, dont la compétence statutaire s'exerce sur les deux bassins versants, a dès 2003 proposé l'élargissement de certaines actions et aides incitatives - proposées initialement dans le cadre du programme BEP2 Elorn - à la Rivière de Daoulas :

- initiatives locales :
  - o aide à l'acquisition de matériels respectueux de la qualité de l'eau pour les agriculteurs et les communes ;
  - o incitation financière à l'implantation de couverts végétaux en interculture ;
- réalisation de plans de désherbage communaux et proposition d'engagement dans la charte de désherbage communale ;
- incitation à la contractualisation agricole via un panel de mesures E.A.E (Engagements Agri-Environnementaux) en 2005 et 2006 ;
- accompagnement d'un groupe d'agriculteurs autour des techniques alternatives de désherbage des cultures en 2005 et 2006 (démonstrations et mise à disposition de matériels, intervention de techniciens spécialisés de la Maison de l'Agriculture Biologique).

Parallèlement, suite à de fréquentes alertes concernant la contamination microbiologique de l'estuaire de la Rivière de Daoulas - secteur majeur de l'élevage coquillier et de la pêche à pied en rade de Brest – une recherche spécifique des sources de pollution ainsi que la constitution d'un groupe de travail rassemblant élus, agriculteurs et conchyliculteurs a été initié dans le cadre du Contrat de Rade de Brest ;

- un suivi des rejets directs de stations d'épuration a donc été réalisé dans ce cadre par le Syndicat en 2007.

Par ailleurs, le suivi des indicateurs de qualité d'eau réalisé dans le cadre de l'application de la D.C.E a pointé en doute ou risque la masse d'eau aval de l'Elorn quant à la contamination par les micropolluants métalliques ;

- le Syndicat a donc réalisé en 2007 une recherche visant à clarifier la réalité de cette pollution d'après les bases de données existantes et à réaliser un suivi analytique des sources les plus probables de contamination.

Enfin, une recherche spécifique a été réalisée visant à caractériser l'origine de l'eutrophisation grandissante de l'étang du Roual, sur la commune de Dirinon.

## Rappel des indicateurs de la qualité de l'eau :

Le suivi régulier de la qualité de l'eau est réalisé par les services du Syndicat pour les paramètres physico-chimiques et pesticides.

Un suivi plus précis des différentes molécules, notamment par analyses chromatographiques des pesticides, a été réalisé à l'exutoire des sous-bassins prioritaires (4 sous-bassins prioritaires agricoles et un sous-bassin non agricole), ainsi qu'à la prise d'eau de Pont-Ar-Bled et autres « points nodaux » par Brest Métropole Océane dans le cadre du Contrat de Baie Rade de Brest.

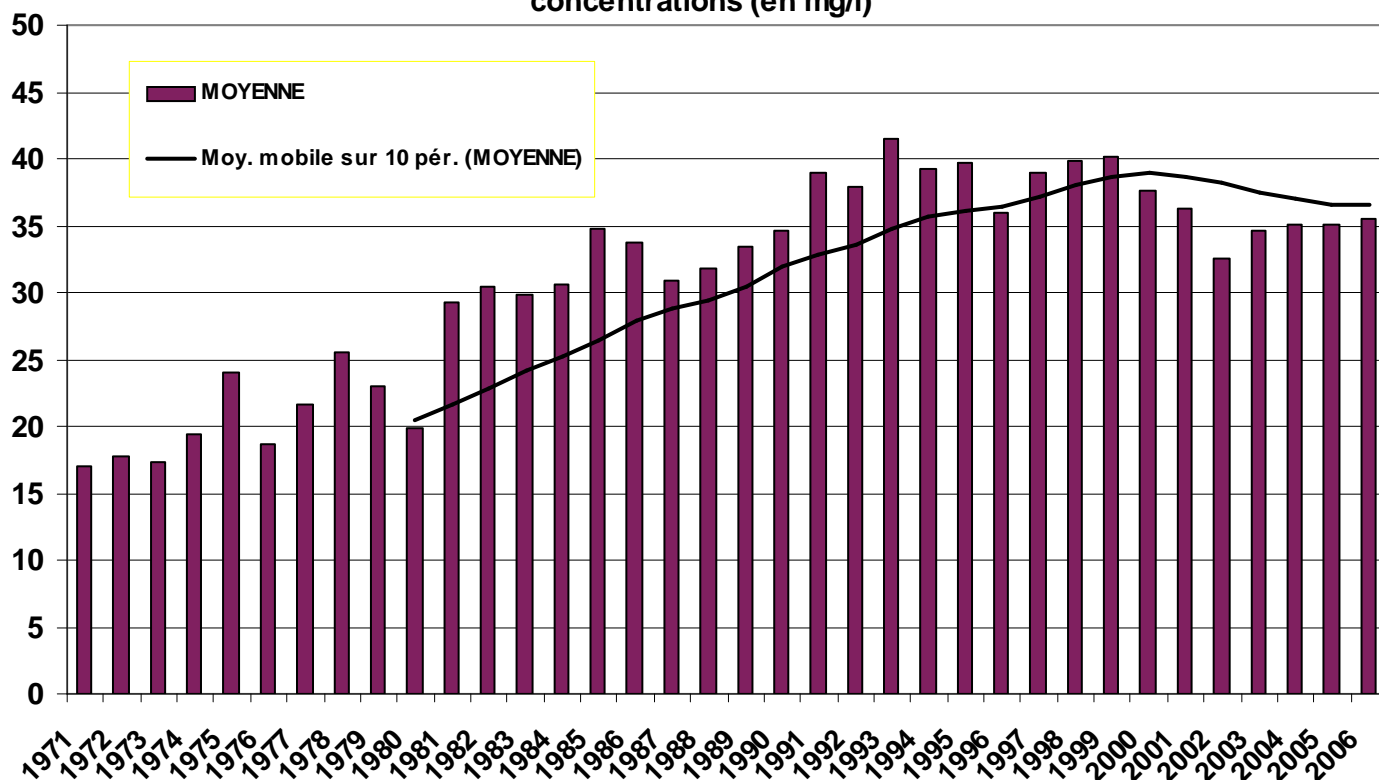
Ces données complètent les suivis hautes fréquences réalisés par la Générale des Eaux sur les usines de Goasmoal et Pont ar Bled.

### **Nitrate :**

Suite à la hausse constatée après l'année record 2002 (32,6 mg/l), une stabilisation de la concentration moyenne en nitrate s'est produite autour de 35 mg/l.

L'objectif du contrat BEP, de 32 mg/l en 2006, n'est donc pas atteint :

### Evolution des nitrates à Pont-Ar-Bled concentrations (en mg/l)

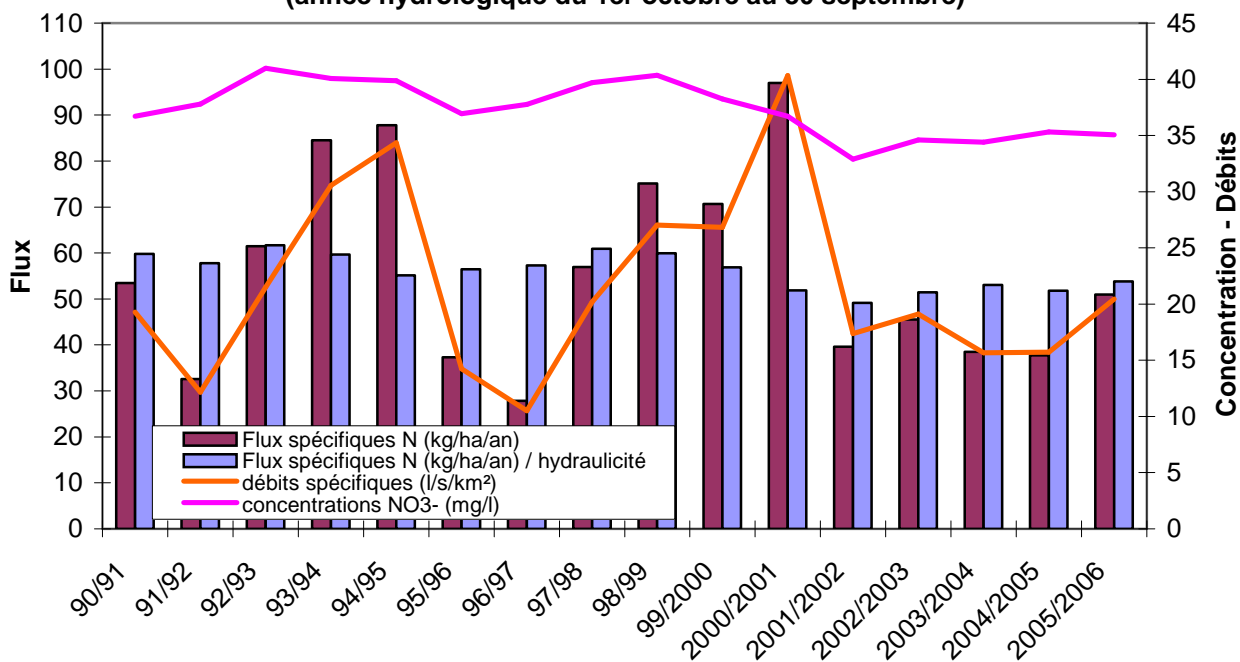


L'inflexion de la courbe de moyenne mobile décennale montre cependant une tendance à la baisse inédite depuis les années 1970.

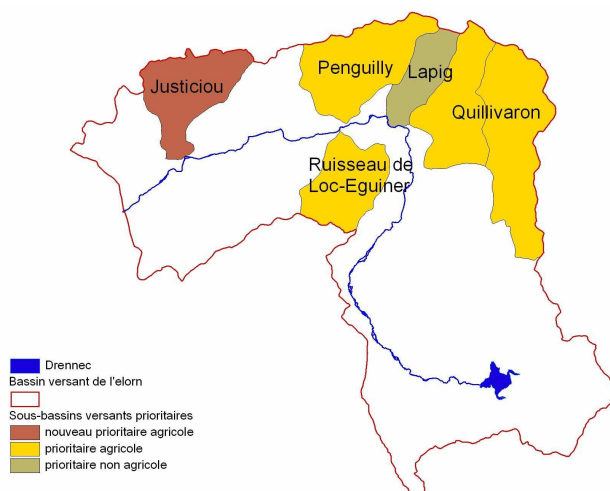
La courbe de tendance depuis le démarrage des programmes de reconquête montre ainsi une baisse sensible sur la période.

La courbe des flux spécifiques, rapportés à l'hydraulicité, confirme la tendance générale à la baisse, assez lente cependant.

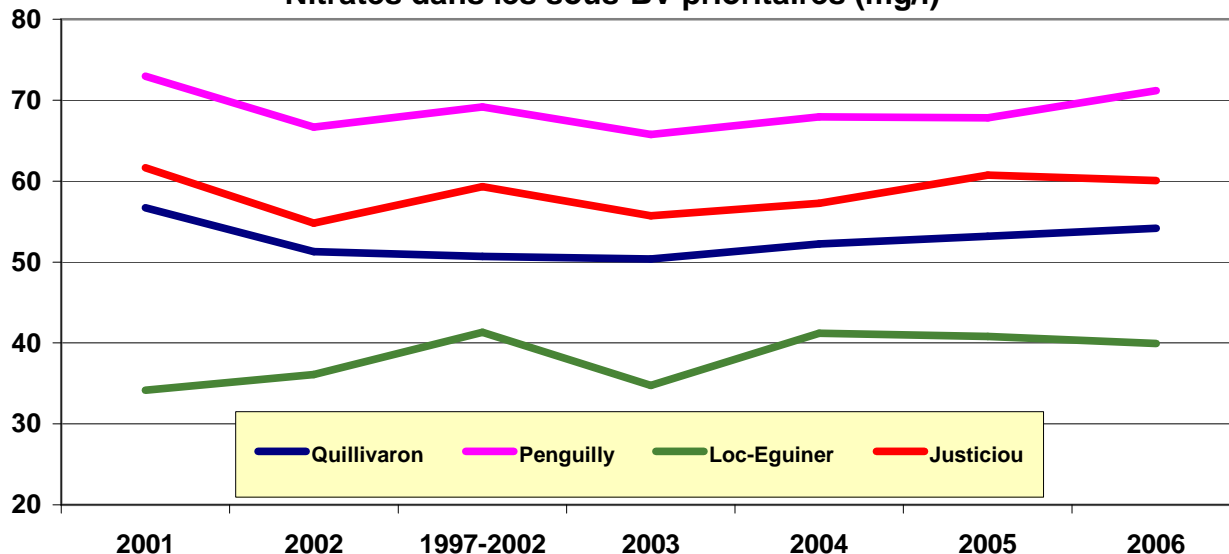
### Flux spécifiques d'Azote (N) à Pont ar bled (année hydrologique du 1er octobre au 30 septembre)



L'évolution des concentrations dans les sous-bassins versants prioritaires, sur lesquels ont été plus particulièrement ciblées les actions et notamment les contractualisations E.P.A, ne montre par contre pas de tendance positive sur la période du contrat.

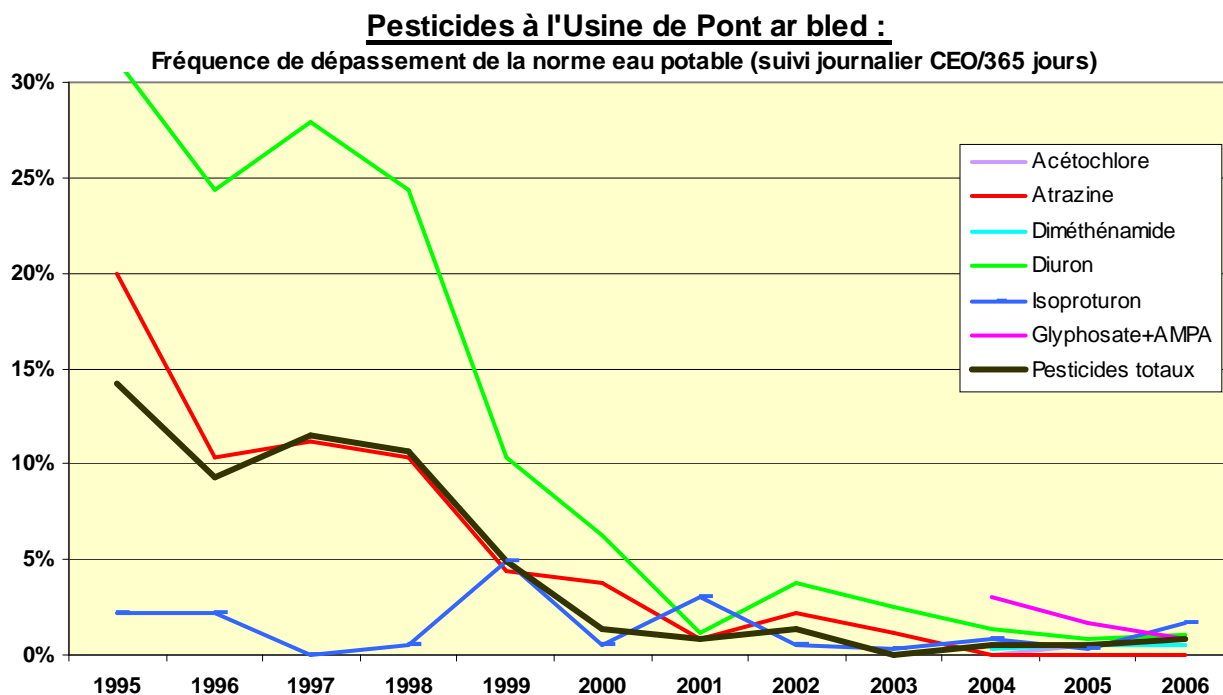


### Nitrates dans les sous-BV prioritaires (mg/l)



## Pesticides :

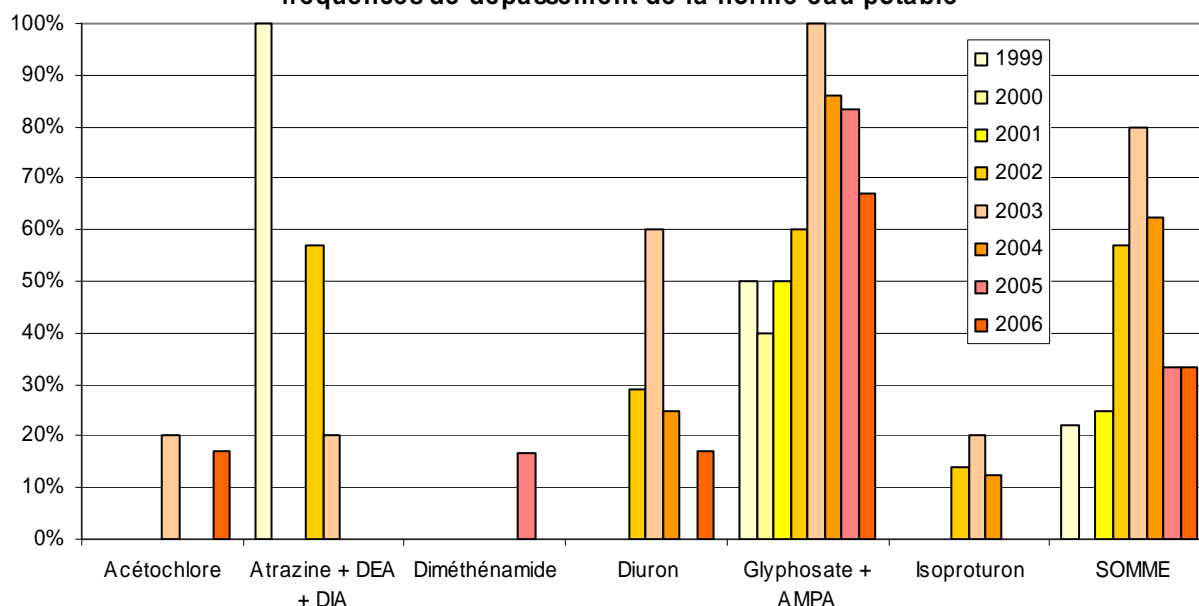
Les fréquences de dépassement de la norme eau potable à la prise d'eau de Pont ar Bled ont très nettement diminué pour les familles de molécules « classiques » (urées et triazines).



M

Mais le suivi précis selon le protocole BEP (après pluie > 10 mm) a une nouvelle fois montré d'importants dépassements pour le glyphosate et l'AMPA (en baisse relative cependant), ainsi que plusieurs pics de molécules de désherbage maïs (désherbage en prélevée) tant à la prise d'eau que dans les sous-bassins prioritaires ; des pics d'isoproturon (désherbant céréales) sont également mesurés pendant la période de traitement.

**Pesticides à Pont ar bled (suivi mensuel Syndicat Elorn + Contrat baie) :**  
fréquences de dépassement de la norme eau potable



# **RAPPEL DU PROGRAMME 2007**

## **Coordination :**

Le Syndicat de bassin, maître d'ouvrage du programme, assure la coordination générale des actions, agricoles ou non agricoles ; un poste d'ingénieur à plein temps, ainsi qu'un technicien à mi-temps plus spécifiquement chargé du suivi du désherbage communal et des prélèvements d'eau, sont dédiés à l'opération.

Remarque : l'autre mi-temps du poste de technicien est affecté au suivi du Contrat de Restauration et Entretien de la Rivière de Daoulas (poste de technicien de rivière).

Un service de secrétariat-comptabilité est également disponible au Syndicat, qui suit parallèlement le dossier d'élaboration du SAGE de l'Elorn.

Les services du Syndicat disposent d'un S.I.G permettant de suivre et cartographier les actions réalisées.

En relation avec les travaux d'élaboration du SAGE, l'année 2007 a notamment permis de préparer un contrat pluriannuel pour le territoire élargi du bassin versant du SAGE, le Contrat de Rade 2008-2010.

## **Communication :**

Les actions de sensibilisation et communication effectuées dans le cadre du programme BEP sont poursuivies autour de 4 axes :

1. Accompagnement des communes dans leurs démarches de réduction du désherbage chimique : réalisation et suivi annuel des plans de désherbage et de l'évolution des pratiques communales ; accompagnement des études de filières d'assainissement vers une compatibilité avec les objectifs retenus (bactériologie, phosphore) ; diffusion des informations réglementaires sur l'usage des pesticides et des aides disponibles pour les pratiques alternatives.
2. Organisation d'opération de communication tous publics autour de la démarche de reconquête, notamment la « Semaine de l'Elorn » en septembre, avec animations grand public, scolaires, agricoles, et débat avec les acteurs locaux et institutionnels.
3. Animations scolaires et grand public autour des expositions et supports de communication disponibles à la Maison de la Rivière de Sizun.
4. Diffusion des messages d'information réglementaires agricoles et des propositions d'engagements (M.A.E, prestations de désherbage, P.V.E, Breizh Bocage) aux agriculteurs du bassin.

## **Démonstrations-prestations (agricoles et non agricoles) :**

Renouvellement du protocole de prestations de services « rendu racines » proposé aux agriculteurs depuis 2005 pour le désherbage mécanique des cultures, avec mise à disposition de matériel.

Démarche similaire proposée aux communes du bassin versant pour les inciter à se lancer dans l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique : prestations forfaitaires de désherbage d'espaces communaux à risque, par entreprises spécialisées, au moyen de techniques mécaniques ou thermiques.

Remarque : cette opération est complétée par les aides à l'acquisition de matériel proposées parallèlement par le Syndicat.

## **Contractualisation individuelle agricole :**

Suite aux contrats C.T.E et C.A.D, ainsi qu'aux 75 Engagements Agri Environnementaux portés par le Syndicat en 2005 et 2006, il est prévu de préparer en 2007 un projet de nouveaux contrats (M.A.E) dans le cadre du PDRH.

La réalisation de diagnostics préalables est prévue sur les sous-territoires concernés selon le calendrier de validation administrative du dispositif M.A.E.

## **Valorisation d'analyses de reliquats d'azote après cultures :**

Les modifications de pratiques incitées par le programme doivent déboucher sur un ajustement précis de la fertilisation, évitant des.

Un réseau de parcelles représentatives est prévu pour la réalisation et communication d'analyses des reliquats potentiellement lessivables après cultures (post absorption pour le maïs).

## **Suivi de la qualité de l'eau :**

Le protocole retenu pour 2007 vise à rechercher l'origine des pollutions en se focalisant sur les cours d'eau présentant les altérations les plus marquées :

- sous-bassins prioritaires pour les flux de nitrates ;
- sous-bassins concernés par des pics de certains pesticides particuliers ;
- recherche de l'origine du déclassement de la masse d'eau aval Elorn pour les micropolluants (métaux et H.A.P) ;
- caractérisation de l'origine de l'eutrophisation dans l'étang du Roual ;
- suivi semestriel de l'incidence des piscicultures (notamment pour le paramètre ammonium) et des stations d'épuration (notamment pour les paramètres phosphates et bactério) ;
- veille légère sur l'ensemble des cours d'eau (physico-chimie et pesticides).



# Bilan des réalisations 2007

## PROGRAMME AGRICOLE

### Suivi de la résorption

#### **Objectif**

Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs du bassin versant de l'Elorn afin de terminer la résorption des excédents d'azote organique.

#### **Déroulement**

Le bassin versant de l'Elorn est concerné par 4 cantons en excédent structurel. Le canton de Landerneau est proche de l'objectif final (96 %) alors que celui de Sizun est bien en retrait (64 %) même s'il a progressé durant l'année 2007. Le canton de Landivisiau n'a par contre pas progressé durant l'année 2007 (73 %).

Une action a été entreprise au dernier trimestre de l'année 2007 afin de faire un point d'étape chez les agriculteurs du Penguilly sur la résorption ainsi que sur la mise aux normes.

La plus grande partie des agriculteurs de ce territoire ont été enquêtés afin de connaître leur situation réelle en fin d'année 2007 sur la résorption et sur la mise aux normes. Les agriculteurs ont accepté volontiers de répondre aux questions. Un seul agriculteur a refusé l'enquête.

Les chiffres de l'enquête figurent en annexe.

#### **Suite à donner**

Les agriculteurs respectent pratiquement tous aujourd'hui les obligations réglementaires.

Quelques uns ont des projets de développement, d'autres souhaitent aller un peu plus loin que les obligations réglementaires ; de ce fait, il pourrait être intéressant d'accompagner une réflexion collective de traitement des déjections.

Un projet de méthanisation rassemblant plusieurs partenaires sur le pays de Landivisiau (agriculteurs, collectivités, industriels) est attendu par certains...

### Animation collective

#### **Objectif**

Il s'agit de mobiliser les agriculteurs sur le territoire du bassin versant, dans l'optique d'un élargissement au territoire du SAGE de l'Elorn et aux nouveaux enjeux définis par le travail d'élaboration.

## **Déroulement**

La commission agricole du bassin versant de l'Elorn, qui officiait dans le cadre du programme Bretagne-Eau-Pure, a laissé place aux groupes de travail du SAGE de l'Elorn.

Les travaux du SAGE sont pilotés par la CLE, qui comporte des représentants la Chambre d'Agriculture et des syndicats agricoles.

La stratégie retenue dans le cadre de l'élaboration du SAGE au cours de l'année 2007 a donné lieu à d'importants débats avec la profession agricole, notamment quant aux objectifs à atteindre.

## **Suite à donner**

Les associations d'agriculteurs et notamment l'ABVE sont reconnues sur le territoire du bassin versant de l'Elorn ; mais l'ABVE ne recouvre qu'une partie du territoire du SAGE.

Il faudra proposer une nouvelle représentation des agriculteurs sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

## **Référentiels locaux, démonstrations**

### **Objectif**

Les agriculteurs ont tout intérêt à implanter des couverts végétaux durant l'hiver et à aller au delà de l'objectif réglementaire de 80 % de sols couverts.

### **Déroulement**

Les représentants des agriculteurs du sous-bassin du Penguilly - le plus chargé en nitrates et pointé comme prioritaire pour les actions agricoles - ont souhaité, suite à la rencontre sur le terrain avec le Président du Syndicat de bassin, aller plus loin que l'obligation réglementaire avec leurs collègues agriculteurs.

Ils ont envoyé un courrier à la fin du mois d'août à tous les exploitants du Penguilly pour leur proposer de couvrir l'ensemble des terres du sous bv afin de montrer leur engagement à progresser dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Une démonstration d'implantation de couverts végétaux a été proposée aux agriculteurs du bassin versant de l'Elorn. Cette démonstration s'est tenue sur la commune de Bodilis et a été suivie par une douzaine de personnes.

Les agriculteurs présents couvrent déjà l'ensemble de leurs terres durant l'hiver. Ils relaieront le message auprès de leurs voisins de façon à ce que tout le monde s'engage et progresse en même temps.



### **Suite à donner**

Dans le cadre des MAE (Mesures Agro Environnement), il faut proposer, notamment aux agriculteurs du Penguilly, la mesure couverts végétaux en même temps que les autres mesures.

## **Animation collective MAE**

### **Objectif**

A partir du programme de MAE national, définir avec les responsables agricoles du territoire, les MAE que l'on pourra proposer aux agriculteurs après validation par le CRAE (comité régional agro environnement).

### **Déroulement**

Après quelques hésitations, les agriculteurs se sont réunis à 2 reprises avec le Syndicat et l'ADASEA afin de définir ensemble les MAE les plus appropriées, à la fois aux agriculteurs bien sûr, mais aussi au porteur de projet et aux financeurs. L'objectif commun est d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire et en particulier sur les sous-bassins versants prioritaires retenus comme sous-territoires d'application des MAE.

### **Résultat**

Le CRAE a accepté les propositions du Syndicat formulé dans l'appel à projet MAE. (*cf. projet MAE en annexe*)

### **Suite à donner**

Sur l'année 2008, il faudra réaliser la promotion de ces MAE auprès des agriculteurs sur les territoires concernés.

## **Communication Technique Agricole**

### **Objectif**

Il s'agit de transmettre aux agriculteurs du bassin les informations leur permettant de mettre en œuvre les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau et de l'environnement.

### **Déroulement**

Les agriculteurs reçoivent les bulletins d'informations agricoles et les invitations à des démonstrations ou réunions.

Cela permet de faire passer des messages pour leurs cultures, d'organiser des démonstrations, de les informer sur le PVE (plan végétal pour l'environnement)...

### **Suite à donner**

Les agriculteurs apprécient les informations car souvent, cela leur permet d'être réactifs sur leurs exploitations.

### **Diagnostic de pulvérisateur**

#### **Objectif**

Favoriser le bon état de fonctionnement des pulvérisateurs afin de limiter les quantités de produits phytosanitaires utilisés sur le BV et notamment les dérives de produits ou pollutions accidentelles.

#### **Déroulement**

2 journées de diagnostic ont été proposées le 20 septembre à Plouneventer et le 25 septembre à Sizun, avec le banc de l'association AILE ; 10 pulvérisateurs sont passés au banc d'essai.

Ce rendez-vous permet également de compléter l'information sur les techniques de désherbage et l'utilisation des produits phytosanitaires, mais également de faire le point sur les pollutions ponctuelles liées à l'utilisation de matériel, lors du stockage des produits, du remplissage du pulvérisateur et de la vidange du fond de cuve.

### **Suite à donner**

Les agriculteurs apprécient ce diagnostic car il est intéressant économiquement ainsi que pour la qualité de l'eau.

Le diagnostic de pulvérisateur va devenir obligatoire en 2009.

## PROGRAMME NON AGRICOLE

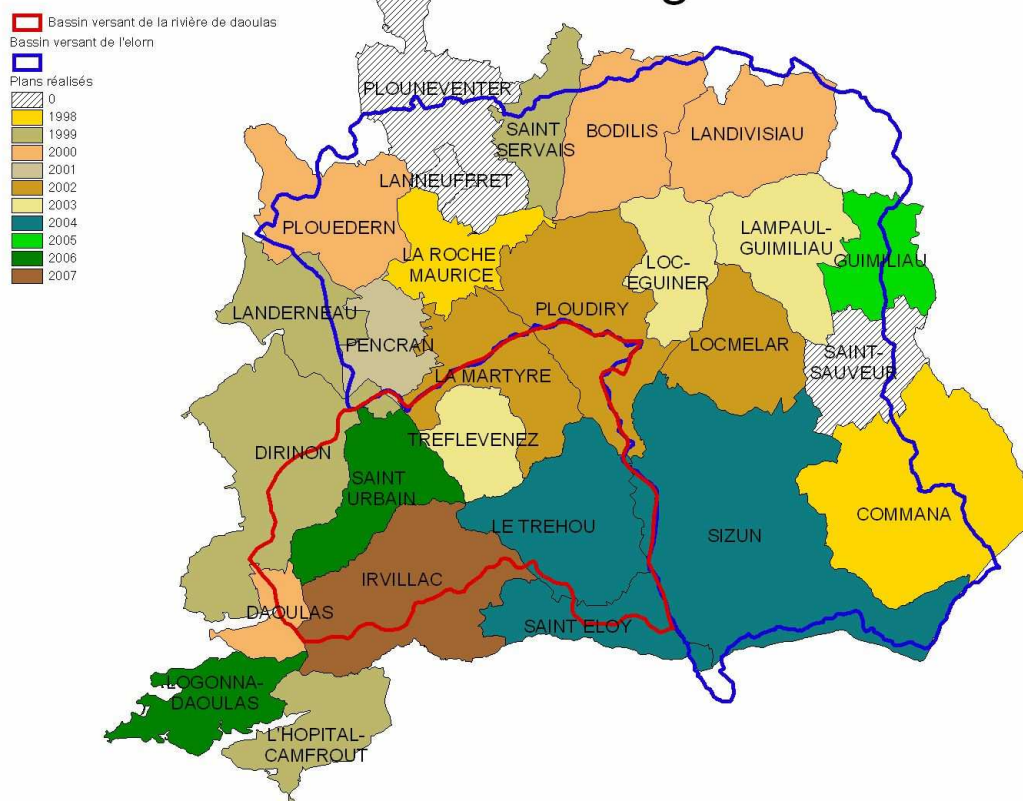
### **ACTIONS AUPRES DES COMMUNES :**

#### **I - Les plans de désherbage communaux :**

1 nouveau plan de désherbage a été réalisé en 2007, dans la commune d'Irvillac sur le BV de la Rivière de Daoulas.

Sur le BV de l'Elorn, les communes de Saint-Sauveur et de Plouneventer ne souhaitent toujours pas avoir de plan de désherbage. Celui-ci n'est, par contre, pas nécessaire sur la commune de Lanneuffret qui désherbe une petite surface et manuellement.

### Plans de désherbage communaux



15 communes sur les 18 du bassin versant de l'Elorn ont donc un plan de désherbage ainsi que les 9 communes du bassin versant de la Rivière de Daoulas.

Les communes de Daoulas et de La Roche-Maurice ont abandonné complètement l'utilisation de désherbants chimiques au profit des techniques alternatives de désherbage ; suite à l'étude, réalisée en 2007 (cf. ci-après), sur l'évolution des coûts du désherbage communal, la commune de La Martyre devrait pouvoir abandonner les désherbants chimiques rapidement.

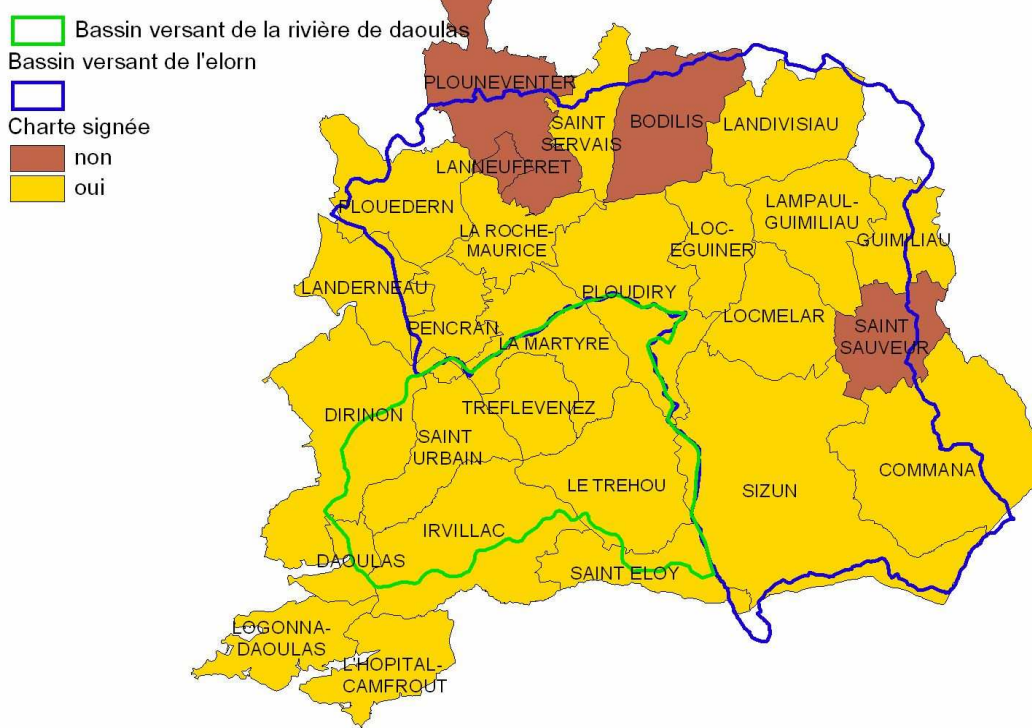
A partir 2008, avec l'extension du territoire d'actions du Syndicat aux limites du territoire du SAGE de l'Elorn, un plan de désherbage pourra être réalisé sur les communes de Loperhet, Hanvec et La Forest-Landerneau.

## II - La Charte de désherbage des espaces communaux :

4 communes du BV de l'Elorn n'ont toujours pas signé la Charte de désherbage des espaces communaux : Bodilis, Lanneuffret, Plouneventer et St Sauveur ; elles sont toutefois sensibilisées à la reconquête de la qualité de l'eau :

- Bodilis a un plan de désherbage depuis 2000 et le respecte à plus de 95% ;
- Lanneuffret désherbe manuellement les quelques surfaces qu'elle a à entretenir ;
- Saint-Sauveur s'est équipée d'un désherbeur thermique fin 2006.

### Charte de désherbage des espaces communaux



#### Niveau d'engagement des communes dans la Charte en 2007 (cf. Annexe) :

	BV Elorn	BV Rivière de Daoulas
<b>Niveau 0 à 1</b> (pas de plan de désherbage)	0 (hormis 3 des 4 non signataires)	0
<b>Niveau 1</b>	3 communes	5 communes
<b>Niveau 2</b>	8 communes	0
<b>Niveau 3</b>	3 communes	4 communes

La plupart des communes de niveau 1 devraient pouvoir passer au niveau 2 rapidement. En effet, elles utilisent toutes une ou plusieurs techniques alternatives de désherbage (débroussaileuse, balayeuse, thermique, manuel, paillage, ...).

Près de la moitié des communes de niveau 2 n'ont plus qu'un critère à remplir pour passer au niveau 3.

### **III - Les techniques alternatives au désherbage chimique :**

Les communes développent de plus en plus de techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage manuel (binage, sarclage, balayage, ...), débroussailleuses, balayeuses, désherbeurs mécaniques des stabilisés, désherbeurs thermiques ou vapeur, herse, paillage, plantes couvre-sol ...

Le désherbeur thermique du Syndicat est également utilisé par plusieurs communes.

➤ **Aides à l'acquisition de matériel par les communes et à la prestation de service** (cf. Annexe) :

L'acquisition de matériels par les communes est facilitée par une subvention du Syndicat de 40% (plafonnée à 3 000 €), augmentée d'une aide de 30% de l'Agence de l'Eau pour tout matériel au coût supérieur à 1 000 € HT.

6 communes, pour 8 matériels, ont bénéficié de l'aide du Syndicat en 2007.

En 5 ans, l'acquisition de 39 matériels alternatifs de désherbage a ainsi été subventionnée par le Syndicat.

Année	BV Elorn	Matériels acquis	BV Rivière de Daoulas	Matériels acquis
2003			1 commune	1 désherbeur thermique
2004	2 communes	3 désherbeurs thermiques	1 commune	1 balayeuse
2005	4 communes	3 balayeuses 2 désherbeurs thermiques	5 communes	3 balayeuses 3 désherbeurs thermiques 1 débroussailleuse
2006	8 communes	4 balayeuses 5 désherbeurs thermiques 2 débroussailleuses	2 communes	2 désherbeurs thermiques 1 sarcleuse pour stabilisés
2007	5 communes	4 désherbeurs thermiques 2 balayeuses 1 désherbeur mécanique	1 commune	1 balayeuse

En plus de l'aide à l'acquisition, le Syndicat a proposé aux communes en 2007 une aide de 30% (plafonnée à 3 000 €) à la prestation de services ou la location de désherbeurs thermiques (vapeur ou flamme), de désherbeurs mécaniques des stabilisés, de balayeuses - désherbeuses, de décompacteurs des terrains de sport enherbés (si abandon du désherbage sélectif). Cette aide était, toutefois, réservée aux communes ayant un plan de désherbage et engagées dans la Charte de désherbage des espaces communaux.

Une seule commune a bénéficié de cette aide en 2007 pour du désherbage thermique.

➤ **Démonstrations de matériels alternatifs de désherbage** (cf. Annexe III) :

Le Syndicat a organisé une démonstration de matériels alternatifs de désherbage à La Roche-Maurice le 11 juin 2007, en collaboration avec les communes de La Roche-Maurice, Daoulas et Landerneau, et la société Sofimat.

Les matériels suivants ont été présentés :

- désherbeur mécanique pour stabilisés et graviers (La Roche-Maurice),
- brosses désherbeuses poussées (Landerneau et Sofimat),
- balayeuses tractées (La Roche-Maurice et Daoulas).

Cette démonstration avait également pour but de renforcer la dynamique intercommunale créée lors des précédentes démonstrations, en mettant en contact les services techniques et les élus des différentes communes, qui ont ainsi pu comparer leurs expériences.

En préambule de la démonstration, une présentation de l'étude sur l'évolution des coûts du désherbage réalisée à La Roche-Maurice et Landivisiau en 2006 a été effectuée.

Une démonstration a également été organisée par la société Sofimat à Landivisiau le 31 octobre 2007, au cours de laquelle plusieurs types de brosses désherbantes et de désherbeurs mécaniques des stabilisés ont été présentés.

#### **IV - Etude sur l'évolution des coûts du désherbage** (cf. Annexe) :

Comme en 2006, 2 communes ont bénéficié d'une étude sur l'évolution des coûts du désherbage et de propositions d'aménagement de leur bourg : La Martyre et Daoulas.

Après un état des lieux des pratiques de désherbage, des conseils et des propositions d'aménagements (intégration paysagère, aménagements d'espaces, ...) ont été effectuées pour lever les derniers obstacles techniques à l'abandon des pesticides.

Contrairement à celles de 2006, ces études ont été ciblées sur les secteurs problématiques, à réaménager (cimetières, places, bord de route, lotissement, ...) pour de nouvelles pratiques.

Un suivi des études réalisées à La Roche-Maurice et Landivisiau a également été réalisé, afin de faire le bilan sur les propositions d'aménagement effectuées en 2006 (réalisations, difficultés rencontrées) et de voir l'évolution des pratiques de désherbage.

#### **V - Communication auprès des communes :**

Des informations sont transmises régulièrement aux communes sur les nouvelles techniques alternatives de désherbage (envoi de documentation et invitation aux démonstrations) et l'évolution de la réglementation.

La lettre rézo, relayée par messagerie à l'ensemble des collectivités du bassin, est un bon support de communication sur les dernières techniques ou matériels alternatifs, et la mise en avant des avancées communales.

# **ACTIONS AUPRES DES PARTICULIERS :**

## **I - Semaine de l'Elorn 2007** (cf. Annexe) :

La Semaine de l'Elorn 2007 a eu lieu du 26 septembre au 2 octobre.

Les scolaires, pendant la semaine, et le grand public le dimanche, ont pu bénéficier de visites et d'animations au barrage du Drennec et à la Maison de la Rivière.

L'exposition « Jardiner au naturel » a été proposée aux scolaires et grand public dans le cadre de la charte signée avec les jardineries pour promouvoir les techniques alternatives de désherbage auprès du grand public.

### ➤ **Les scolaires :**

17 classes, soit 385 élèves de 7 écoles différentes, ont participé à plusieurs des animations suivantes lors d'une demi-journée :

- Galerie souterraine du barrage du Drennec,
- Maison du Lac (expositions dont « Jardiner au naturel », sentier d'interprétation et micropisciculture),
- Tourbière du Mougau,
- Maison de la Rivière (expositions, aquariums, animations « Pêche à pied en rivière » et « Comparaison de 2 milieux aquatiques »).

### ➤ **Expositions et animations grand public :**

- visite de la galerie souterraine du barrage et exposition « Jardiner au naturel »,
- porte ouverte de la Maison du Lac (expositions permanentes et micropisciculture),
- balades en barques sur le lac,
- initiation à la pêche à la mouche,
- porte ouverte de la Maison de la Rivière (expositions permanentes et aquariums).

200 à 250 personnes ont participé aux visites du barrage et de la Maison du Lac, 300 personnes à celle de la Maison de la Rivière.

## **II - Communiqués réguliers dans la presse locale et les bulletins municipaux**

Pour rappeler la réglementation sur les pesticides et annoncer les différentes actions organisées par le Syndicat (expositions, démonstrations, ...) dans articles sont publiés dans les journaux et dans les bulletins municipaux.

En matière « désherbage écologique », le Syndicat de bassin est progressivement passé du statut de rédacteur d'articles, proposés aux communes pour insertion dans leurs bulletins municipaux, à celui de consultant ou conseiller sur des articles rédigés par les communes elles-mêmes ; ce qui est très positif.

## ANIMATIONS SCOLAIRES :

### **Animations scolaires Rivière** (cf. Annexe)

Le Syndicat, sous convention avec la Maison de la Rivière, a financé des animations aux écoles des bassins versants de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas.

#### **27 demi-journées d'animation ont ainsi été financées en 2007.**

13 écoles (dont 7 pendant la « Semaine de l'Elorn ») des BV de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas, soit 45 classes (1167 élèves), ont bénéficié d'une ou 2 demi-journées d'animation dans l'année. A savoir les animations suivantes :

- pêche à pied, reconnaissance des invertébrés et création d'un aquarium d'eau douce,
- étude d'un bassin versant de l'Elorn,
- découverte de la tourbière du Mougau,
- visite de la Maison du Lac (expositions, sentier d'interprétation et micropisciculture), et de la galerie du barrage,
- visite de la Maison de la Rivière (expositions et aquariums),
- comparaison de 2 milieux aquatiques.

17 classes, soit 385 élèves, ont par ailleurs participé à la Semaine de l'Elorn (cf. page précédente et Annexe).

Le Syndicat a également animé des visites scolaires du circuit de l'eau et de la station d'épuration de Daoulas, dans le cadre d'un programme communal spécifique piloté par une éco-interprète.

## Suivi de la qualité de l'eau : (cf. bilan spécifique joint)

Le protocole de suivi analytique a été adapté en 2007 aux enjeux DCE et à la préparation du contrat de SAGE ; les résultats détaillés et les suivis spécifiques figurent en annexes.

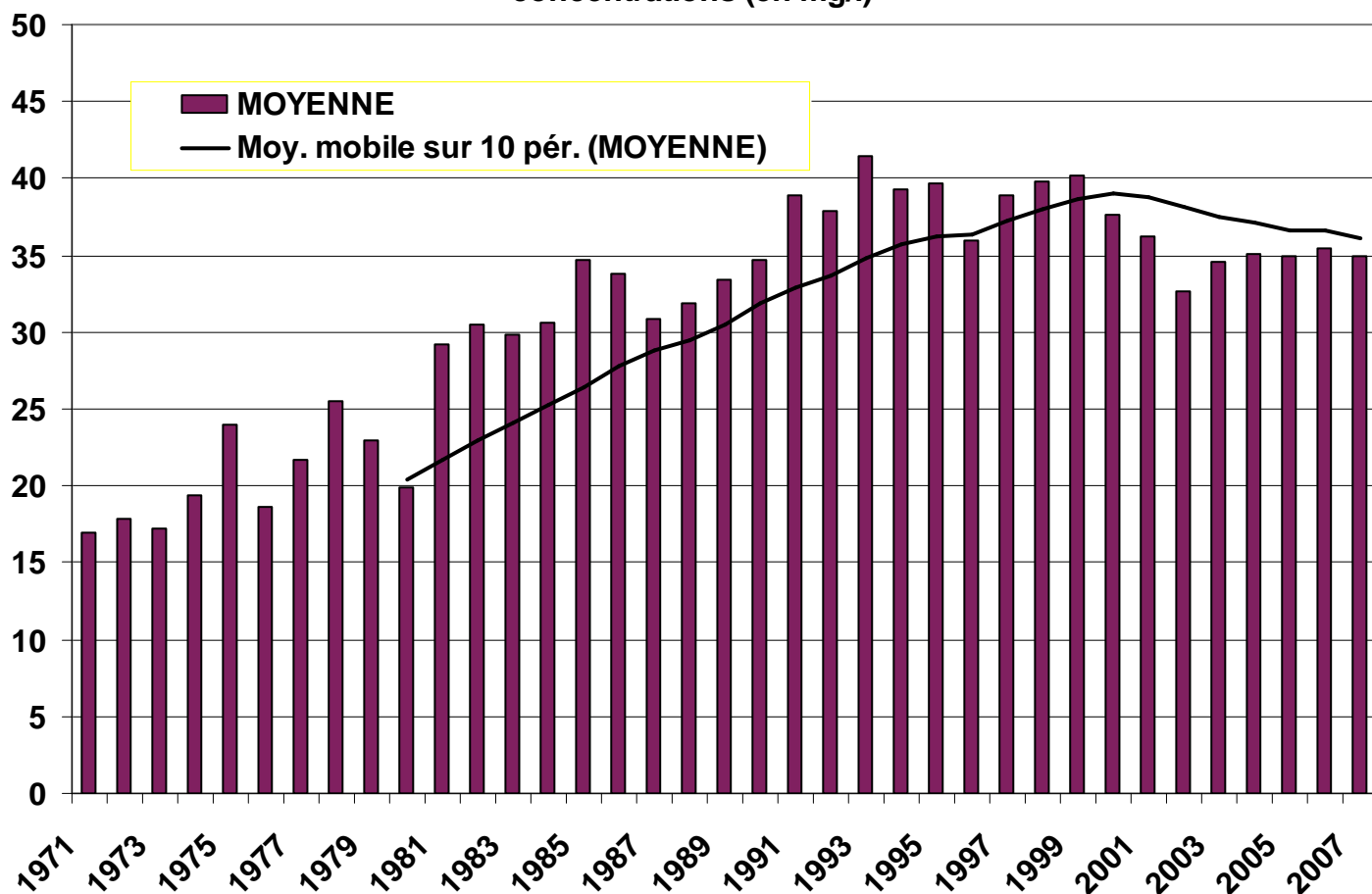
Sont détaillées ci-après les courbes générales pour les principaux paramètres aux prises d'eau.

### NITRATES

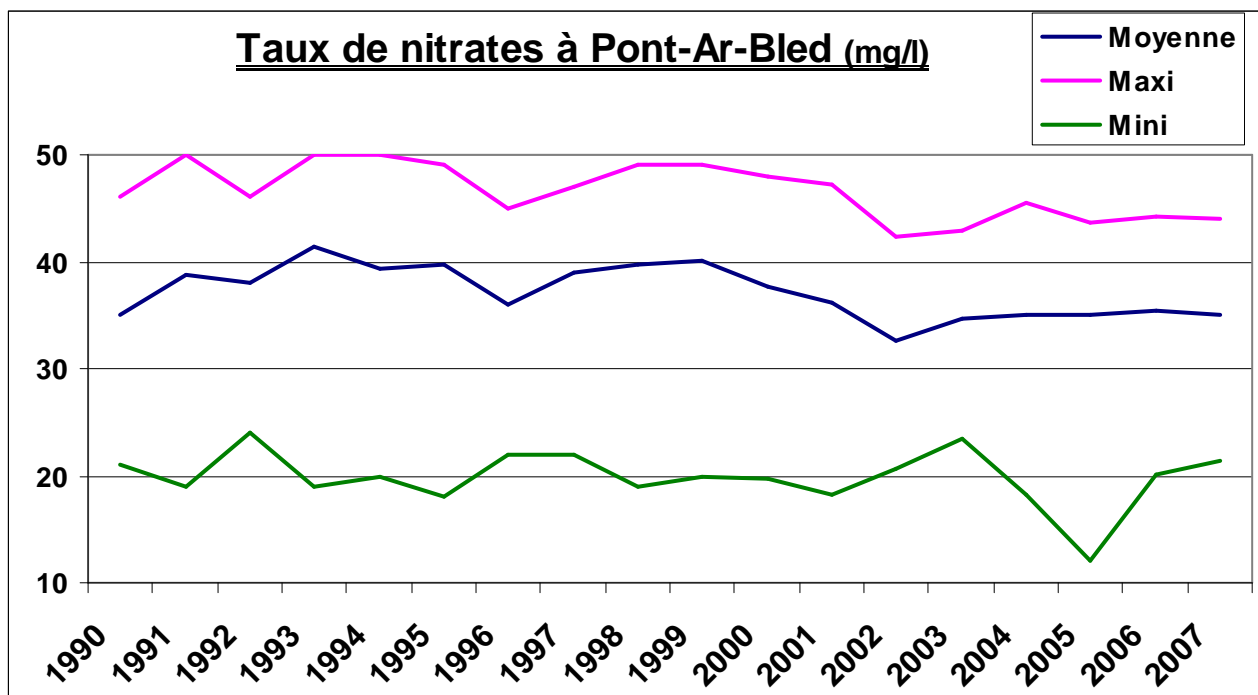
Suite à l'année record 2002 (32,6 mg/l), les concentrations moyennes en nitrate sont restées stables à 35 mg/l (à l'usine de Pont ar Bled).

## Evolution des nitrates à Pont-Ar-Bled

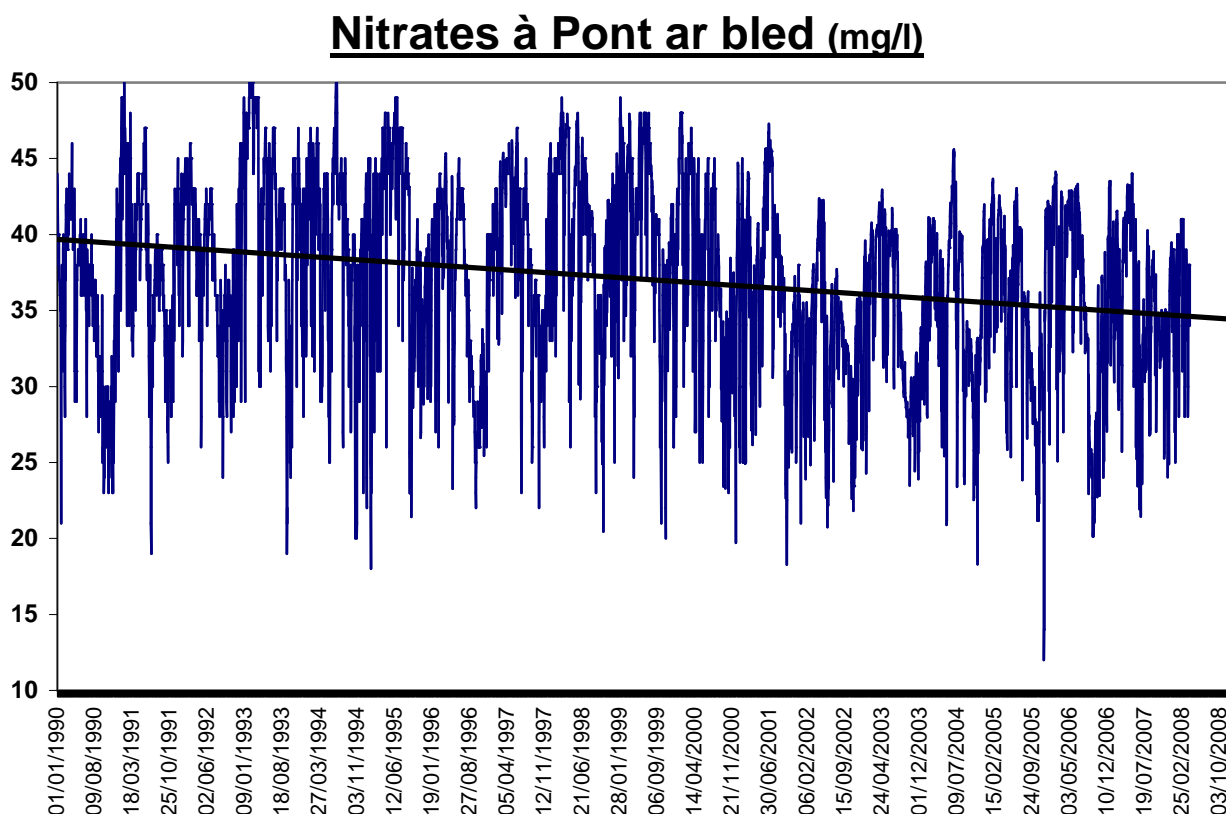
concentrations (en mg/l)



La courbe de moyenne mobile décennale reste cependant clairement à la baisse, depuis son inflexion ; inédite depuis les années 1970.

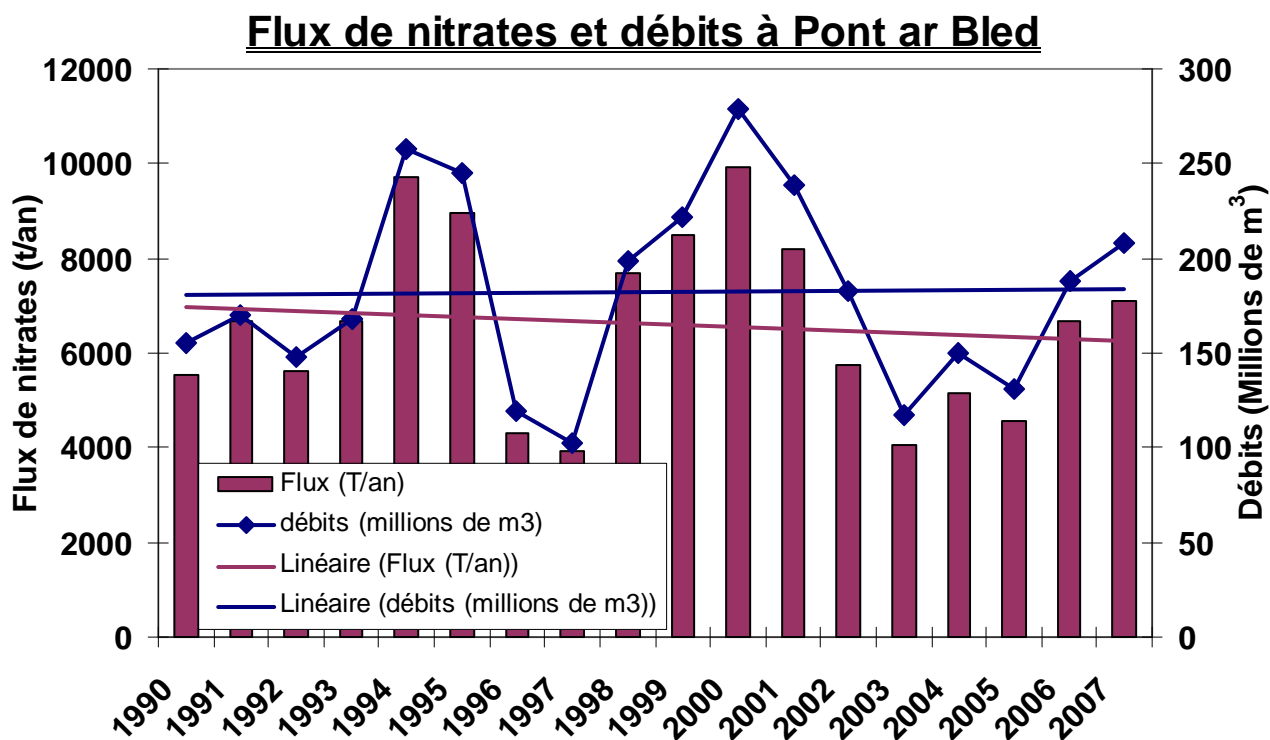


La courbe de tendance depuis le démarrage des programmes de reconquête montre également une baisse sensible sur la période.

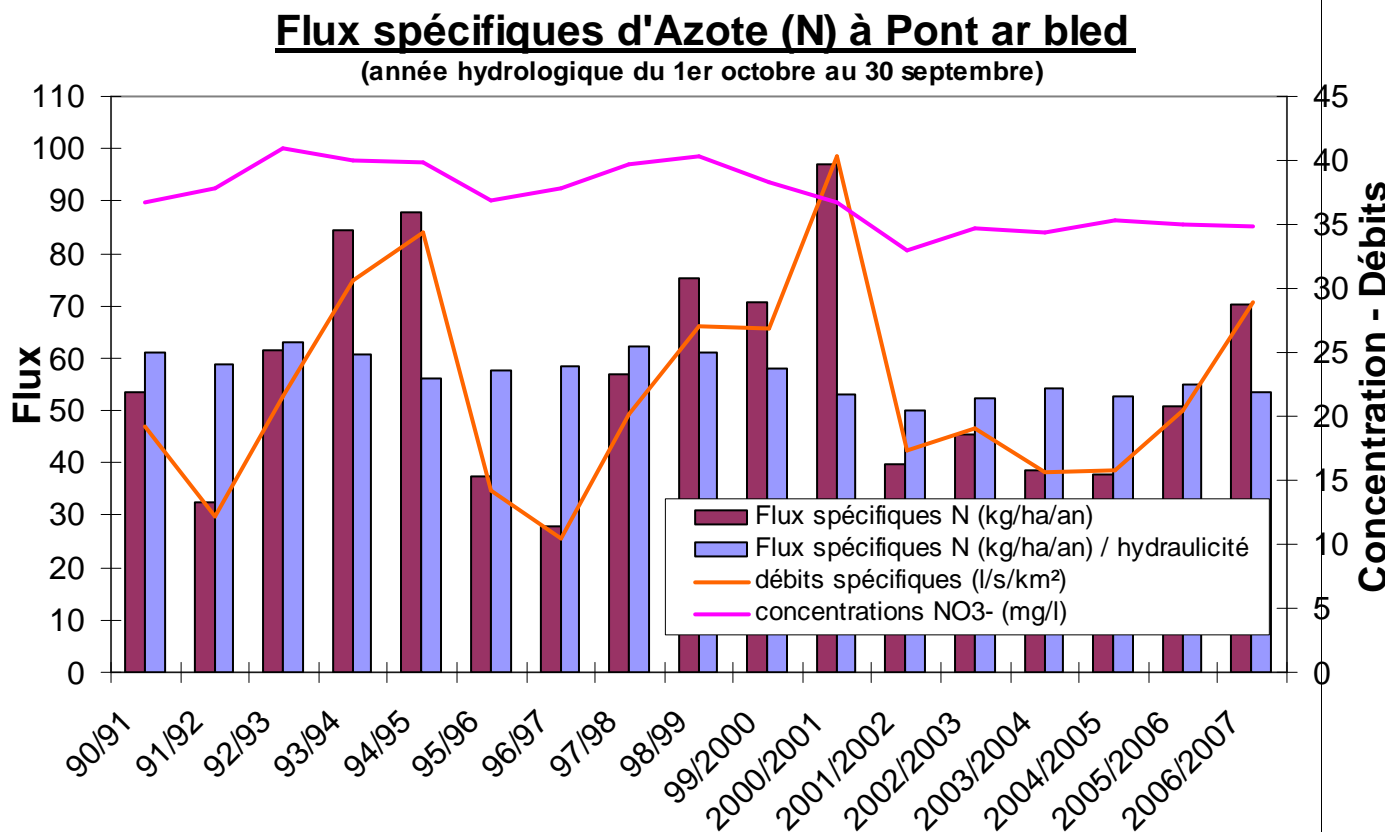


Le suivi des concentrations quotidiennes à l'usine ne fait plus apparaître de pics approchant les 50 mg/l.

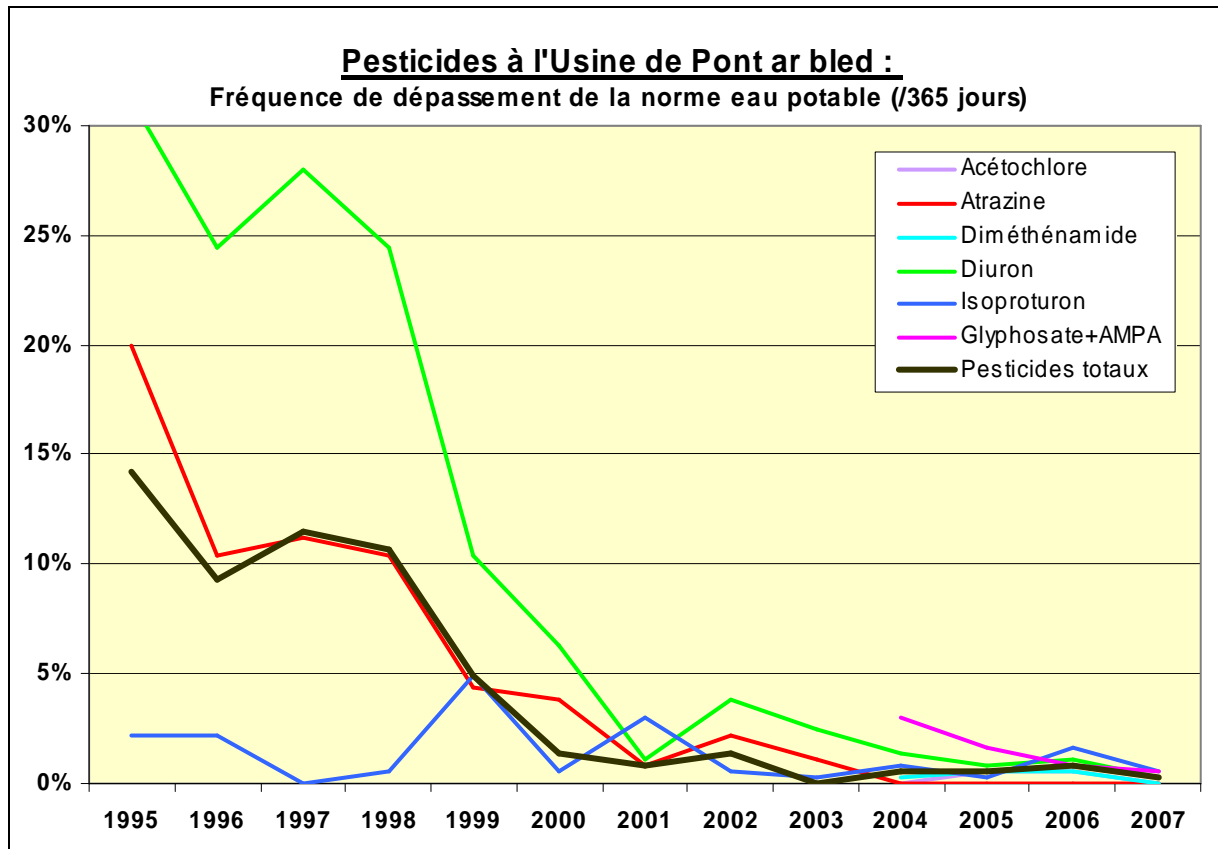
Les valeurs de flux sont également à la baisse :



L'expression des résultats en flux spécifiques, rapportés à l'hydraulicité, confirme la tendance générale à la baisse, assez lente cependant.

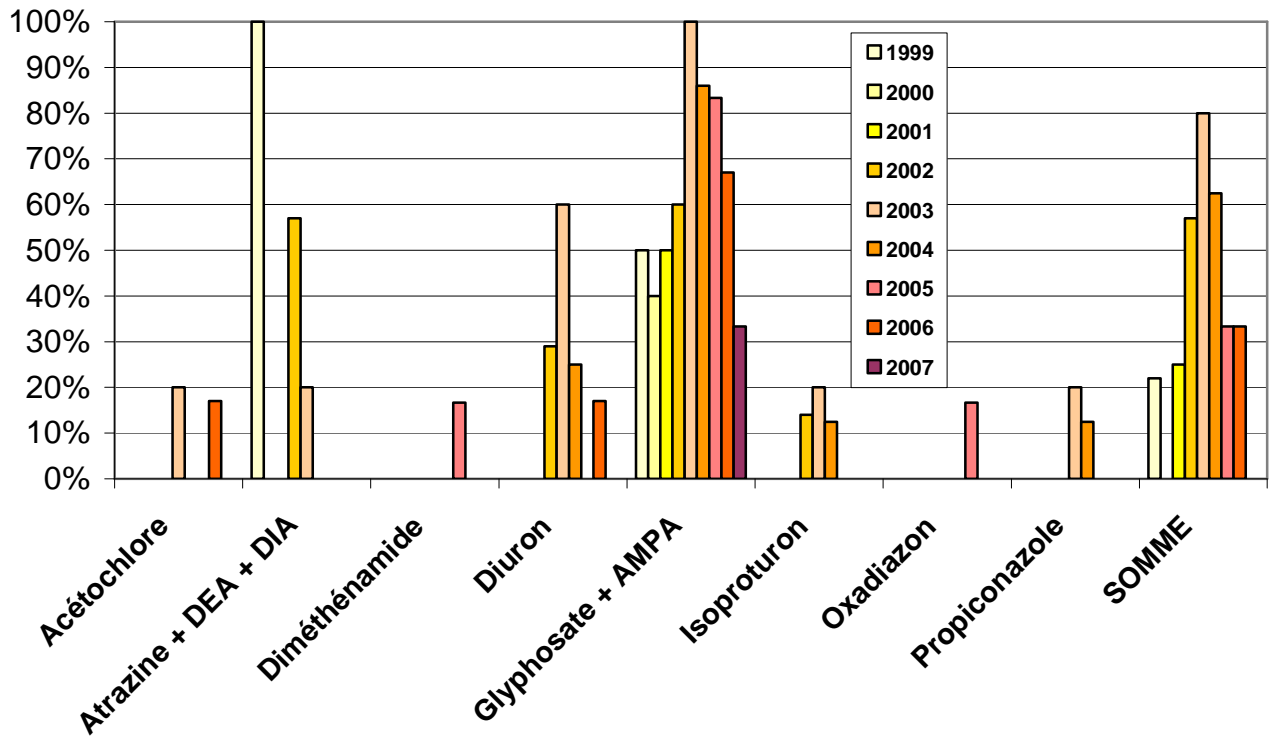


## PESTICIDES



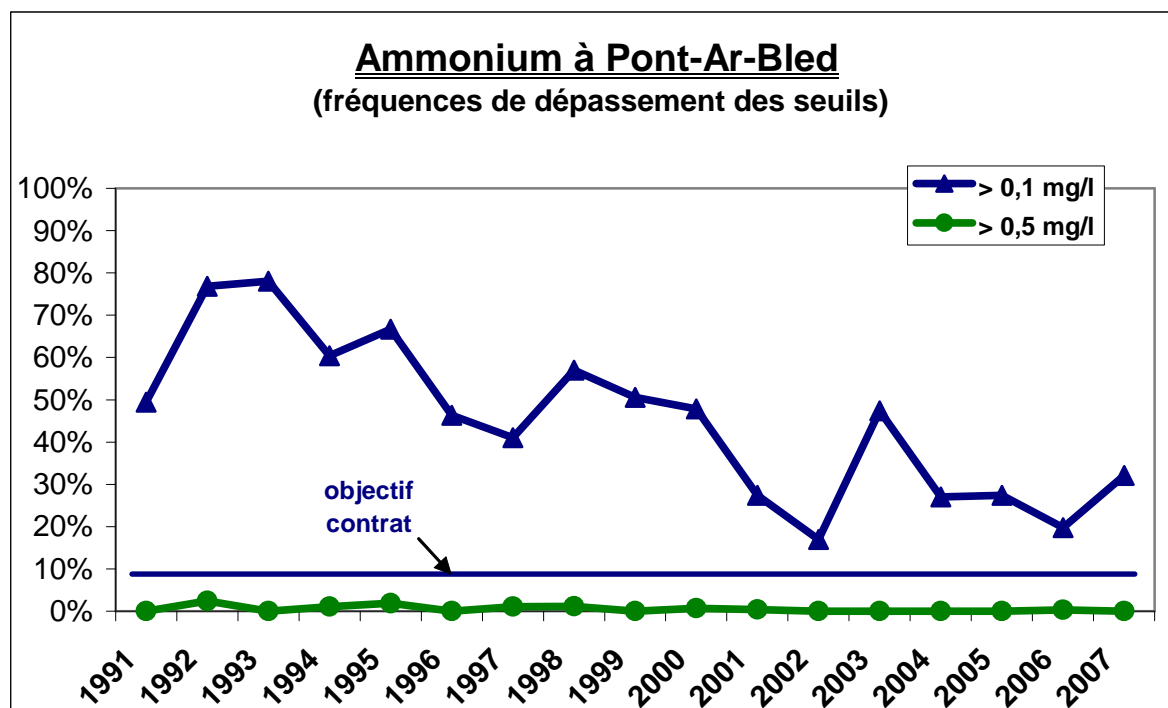
Plus aucun dépassement de la norme eau potable n'a été constaté à la prise d'eau de Pont ar Bled pour les familles de molécules « classiques » (urées et triazines) ; mais **le suivi des pesticides selon le protocole BEP (après pluie > 10 mm) a une nouvelle fois montré d'importants dépassements pour le glyphosate et l'AMPA**, tant à la prise d'eau que dans les sous-bassins prioritaires.

**Pesticides à Pont ar bled (suivi mensuel Syndicat Elorn + BMO)**  
fréquences de dépassement de la norme eau potable

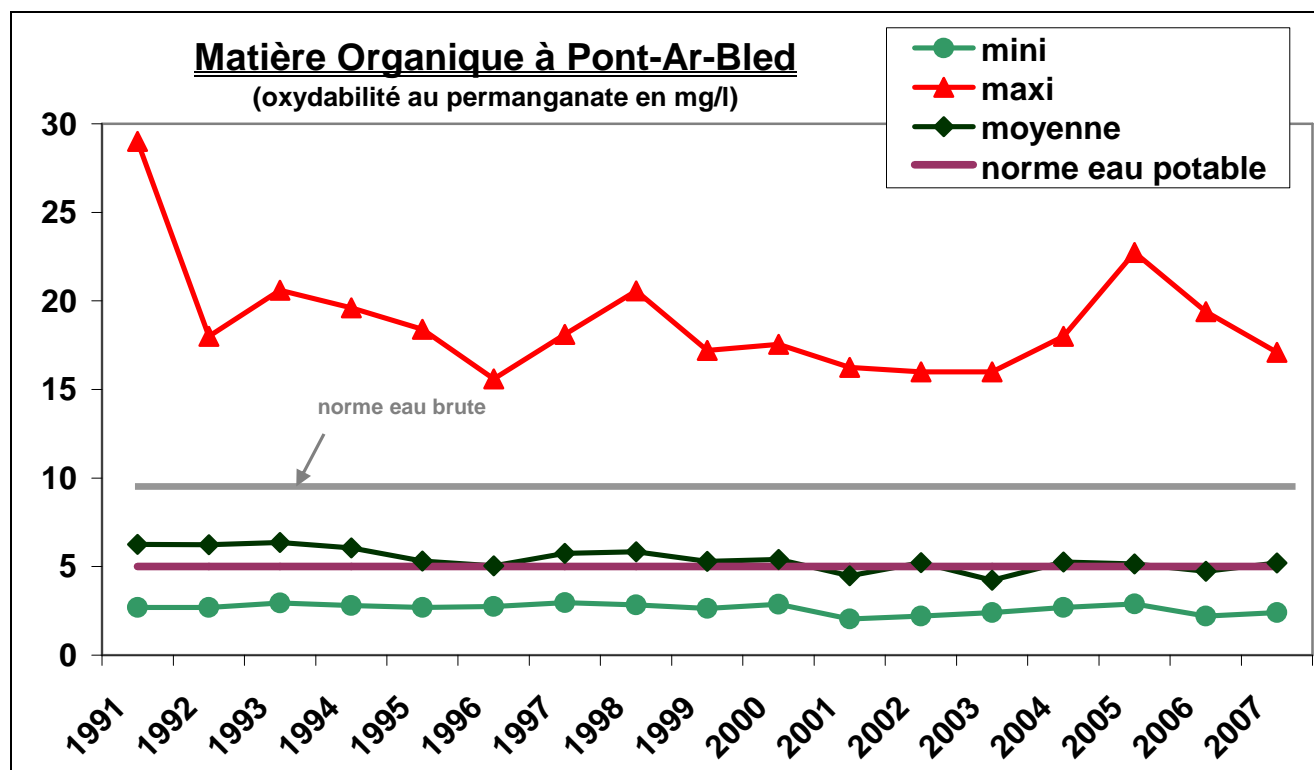


## MACROPOLLUANTS

Les gros pics de pollution à l'ammonium ont nettement diminué, mais la nouvelle norme eau potable (0,1 mg/l) est difficile à respecter à 90% (suivi quotidien Générale des Eaux à la prise d'eau) ; l'ancienne valeur de la norme (0,5 mg/l) n'est par contre jamais dépassée (hors pollution accidentelle) :



Les concentrations moyennes en Matière Organique restent autour de 5 mg/l, et plus de 95% des valeurs sous la norme eau brute de 10 mg/l) en 2007 :



## Contrats de Restauration et Entretien de rivière

Le deuxième Contrat de Restauration et Entretien (C.R.E) quinquennal (2004-2008) de l'Elorn se poursuit avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, pour un linéaire total de travaux de 296 km ; l'accent est mis sur la restauration progressive des affluents jusqu'aux sources, dans l'optique d'une prise en compte globale de la notion de bassin versant ; pour l'année 2007, les réalisations sont les suivantes (cf. annexe et dossier CRE Elorn).

<b>CRE Elorn</b>	<b><u>Bilan des réalisations 2007 :</u></b>	<b>Restauration (m) :</b>	<b>35 445</b>
		<b>Entretien (m) :</b>	<b>17 756</b>

Le premier C.R.E (2003-2007) de la Rivière de Daoulas s'est terminé en 2007 ; le bilan des travaux de l'année est le suivant (cf. annexe et dossier CRE Daoulas).

<b>CRE Daoulas</b>	<b><u>Bilan des réalisations 2007 :</u></b>	<b>Restauration (m) :</b>	<b>6 542</b>
		<b>Entretien (m) :</b>	<b>25 589</b>

Une évaluation du contrat a été réalisée par un bureau extérieur pour la préparation d'un nouveau contrat, et un diagnostic complémentaire sur les ruisseaux côtiers et la rivière du Camfroul a été réalisé pour extension du territoire.



## **FICHES - ACTIONS**

### **Axe 1 : Réduction des pollutions agricoles**

Thème 1.1 : Accompagnement de la résorption

1.1.1 : Suivi et accompagnement de la résorption

Thème 1.2 : Actions collectives

1.2.1 : Animation et coordination du volet agricole

1.2.2 : Référentiels locaux, analyses, démonstrations

1.2.3 : Opérations collectives et formation pour E.P.A, C.A.D, M.A.E.

1.2.5 : Communication technique agricole

1.2.6 : Autres actions

### **Axe 2 : Animation, communication et évaluation**

Thème 2.1 : Animation générale par le porteur de projet

2.1.1 : Animation et coordination

Thème 2.2 : Information et communication générales

2.2.1 : Information et communication

Thème 2.3 : Diagnostic, évaluation et suivi

2.3.1 : Suivi et exploitation des indicateurs d'évolution qualité de l'eau



# AXE 1 : Réduction des pollutions agricoles

## THEME 1.1. : ACCOMPAGNEMENT DE LA RESORPTION

---

### *1.1.1 - SUIVI DE LA RESORPTION*

#### **Constat**

- Dans le cadre de la Directive Nitrates, l'ensemble du bassin versant est situé en Zones d'Excédents Structurels. Le bassin versant de l'Elorn est le premier bassin versant du Finistère par le nombre d'unités de traitement à mettre en place dans le cadre de la résorption.

L'avancée de ce dossier aujourd'hui relève soit des procédures administratives, soit d'actions à une échelle plus large que celle du bassin.  
Pour cette partie le gros du suivi est confié à l'Administration.

<b>S'applique à</b>	Bassin versant de l'Elorn
<b>Pollution visée</b>	Azote et phosphore
<b>Objectifs</b>	<p><b><u>Impact sur le milieu</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du stock d'azote organique épandu et amélioration de la répartition de l'azote organique</li> </ul> <p><b><u>Modification des pratiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer les apports organiques excédentaires</li> <li>• Eliminer les épandages d'automne.</li> </ul> <p><b><u>Moyens à mettre en œuvre</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des projets et mise en place d'un tableau de bord en concertation avec les services de l'Etat.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Les éleveurs excédentaires du bassin versant.
<b>Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'évolution du dossier départemental</li> <li>• Rencontre groupement et agriculteur sur état d'avancement du dossier</li> <li>• Suivi de l'avancement de la résorption sur le sous BV du Penguilly par rencontre individuelle des agriculteurs concernés</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	.

### **Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultat relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
<p>Le taux de résorption a augmenté de 5 % sur l'année 2007 et se situe à 77 %. Le rythme de résorption semble se ralentir.</p> <p>Les agriculteurs privilégient les solutions mixtes, plus intéressantes économiquement</p> <p>Sur le sous BV du Penguilly, dans l'échantillon de 30 exploitations enquêtées, seules 2 d'entre elles ont des solutions de transfert insuffisantes.</p>	

### **Suites à donner :**

Etudier un projet de traitement collectif des déjections pour aller plus loin que l'obligation réglementaire. Un projet type méthanisation pourrait être intéressant et il rassemble plusieurs partenaires.

# AXE 1 : Réduction des pollutions agricoles

## THEME 1.2. : ACTIONS COLLECTIVES

### **1.2.1 - ANIMATION ET COORDINATION DU VOLET AGRICOLE**

**Constat** L'origine des pollutions diffuses qui affectent les eaux est majoritairement agricole. Une démarche de bassin versant nécessite donc des actions agricoles spécifiques. Des engagements individuels (EPA, CTE, CAD, EAE) sont en place pour une masse importante des intrants utilisés. Il s'agit d'apporter aux agriculteurs, un soutien technique et financier pour qu'ils intègrent le mieux possible, les modifications de pratiques indispensables à la protection des eaux.

Dans ce cadre, l'animation et la coordination du volet agricole, qui s'appuient sur la Commission Agricole et les autres prestataires en cohérence avec les objectifs du porteur de projet, est un élément fort pour la mobilisation des agriculteurs.

<b>S'applique à</b>	Bassin versant de l'Elorn
<b>Pollution visée</b>	nitrites et les produits phytosanitaires
<b>Objectifs</b>	<p><u><b>Impact sur le milieu</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des pollutions par les nitrites et les produits phytosanitaires</li> </ul> <p><u><b>Modification des pratiques</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des préconisations du programme d'actions par le plus grand nombre d'agriculteurs</li> </ul> <p><u><b>Moyens à mettre en œuvre</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de travail, d'information ou de restitution,</li> <li>• Edition de « lettres » et de « bulletins » d'information,</li> <li>• Organisation et encadrement des actions proposées aux agriculteurs,</li> <li>• Mise en forme des bilans et des programmations..</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, bureaux d'études.
<b>Méthodologie</b>	<p>Cette action rentre dans le cadre de la mission confiée au prestataire, qui est chargé des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions et contacts avec les agriculteurs référents sur le bassin ( ABVE, Parades...)</li> <li>• Animation de la commission agricole et coordination des intervenants.</li> <li>• Organisation, suivi et bilan des actions proposées,</li> <li>• Elaboration et diffusion de messages communs,</li> <li>• Collecte et traitement des indicateurs des EPA,</li> <li>• Mise en forme des bilans et des programmations annuelles.</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	

**Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultat relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
Les groupes d'agriculteurs sont de bons relais pour diffuser les informations, les nouvelles techniques et actions	

**Suites à donner :**

Repérer des agriculteurs leaders et favoriser une prise en charge de nouvelles actions par les groupes

# AXE 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES

## THEME 1.2. : ACTIONS COLLECTIVES

---

### 1.2.2 – REFERENTIELS LOCAUX, ANALYSES, DEMONSTRATIONS

**Constat** L'application par les agriculteurs des outils d'amélioration de leurs pratiques, nécessite une phase d'appropriation locale. La définition de référentiels locaux, les essais et les démonstrations doivent permettre de lever certains freins en favorisant les échanges directs entre agriculteurs voisins et techniciens.

<b>S'applique à</b>	Bassin versant de l'Elorn
<b>Pollution visée</b>	nitrates et les produits phytosanitaires
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation des outils agronomiques visant à limiter les transferts de pollution vers les eaux.</li> </ul> <p><u><b>Impact sur le milieu</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires</li> </ul> <p><u><b>Modification des pratiques</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les agriculteurs à utiliser les outils de gestion de la fertilisation et de désherbage alternatif.</li> </ul> <p><u><b>Moyens à mettre en œuvre</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir des référentiels locaux (effluents, sols, récoltes),</li> <li>• Les analyser et les diffuser.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, ETA, Coopératives et négoce.
<b>Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de désherbage alternatif chez les agriculteurs,</li> <li>• Réaliser un semis de couvert végétal post céréales,</li> <li>• Encourager les agriculteurs du sous BV Penguilly à couvrir 100 % des sols,</li> <li>• Synthèse et diffusion des résultats.</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	

**Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultat relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
L'implantation de couverts a été suivie par une douzaine de personnes. Les agriculteurs du sous-BV du Penguilly aspirent à se prendre en charge.	

**Suites à donner :**

Poursuivre la dynamique engagée par les agriculteurs du Penguilly

# AXE 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES

## THEME 1.2. : ACTIONS COLLECTIVES

---

### 1.2.3 : OPERATIONS COLLECTIVES POUR EPA, CAD

**Constat** La mise en œuvre des contrats individuels d'engagement des agriculteurs doit s'accompagner d'un soutien collectif pour l'information, l'appropriation et la diffusion de l'outil (présentation, diagnostic, synthèse). Cette démarche doit permettre les échanges entre les agriculteurs et les techniciens pour répondre à leurs questions et pour préciser les spécificités locales à prendre en compte dans les projets de contrats ( MAE). Elle permet de maintenir une cohérence d'objectifs et de méthode entre les différents acteurs du conseil agronomique.

Les agriculteurs sont cependant demandeurs de mesures agro-environnementales, une réponse leur est apportée par les MAE.

<b>S'applique à</b>	Bassin versant de l'Elorn
<b>Pollution visée</b>	nitrate et les produits phytosanitaires
<b>Objectifs</b>	<p><u><b>Impact sur le milieu</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires</li> </ul> <p><u><b>Modification des pratiques</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equilibre de la fertilisation</li> <li>• Diminution des engrais minéraux</li> <li>• Meilleure gestion des phytosanitaires</li> <li>• Mise en place de mesures agro-environnementales.</li> </ul> <p><u><b>Moyens à mettre en œuvre</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation des prestataires EPA,</li> <li>• Définition d'un nouveau projet de MAE bassin versant</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, bureaux d'études.
<u><b>Méthodologie</b></u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions d'information et échanges avec les partenaires,</li> <li>• Bilans et synthèse des engagements individuels.</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	

**Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultat relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
Entre tous les contrats individuels (CTE, CAD, EPA, EAE) plus de la moitié des agriculteurs du BV de l'Elorn sont engagés. Sur le sous BV du Penguilly, on observe également les mêmes proportions d'engagements individuels.	

**Suites à donner :**

De nouveaux engagements seront proposés en 2008 : les MAE (mesures agro environnementales). Des réunions d'informations seront organisées dans les zones prioritaires.

# AXE 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES

## THEME 1.2. : ACTIONS COLLECTIVES

---

### 1.2.5 – COMMUNICATION TECHNIQUE AGRICOLE

**Constat** Parmi les actions collectives à l'attention des agriculteurs, les opérations de communication sont essentielles. La diffusion de « lettres » ou de « bulletins » agricoles permet d'informer l'ensemble des agriculteurs de l'avancée du programme et de diffuser les messages techniques.

L'organisation de visites ou portes ouvertes permet d'améliorer la sensibilisation des agriculteurs sur les questions d'environnement et favorise les échanges entre eux.

<b>S'applique à</b>	Agriculteurs, Organismes Professionnels Agricoles
<b>Pollution visée</b>	nitrates et les produits phytosanitaires
<b>Objectifs</b>	<p><b><u>Impact sur le milieu</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires</li> </ul> <p><b><u>Modification des pratiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation des outils d'amélioration des pratiques agronomiques</li> </ul> <p><b><u>Moyens à mettre en œuvre</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les techniques existantes, témoignages,</li> <li>• Diffuser les résultats des démonstrations du bassin versant,</li> <li>• Améliorer l'adhésion du plus grand nombre d'agriculteurs.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Agriculteurs du bassin versant, Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, bureaux d'études.
<b>Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Edition de bulletins agricoles (4 à 6 par an),</li> <li>• Réunion annuelle pour l'ensemble des agriculteurs.</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	

**Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultat relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
Les bulletins d'information permettent aux agriculteurs de se tenir informés des actions nouvelles	

**Suites à donner :**

C'est un outil de communication à privilégier

## AXE 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES

### THEME 1.2. : ACTIONS COLLECTIVES

---

#### 1.2.6 – AUTRES ACTIONS

**Constat** Le classement des parcelles à risques a été réalisé pour toutes les exploitations.  
La valorisation de ce travail a été complété par le réglage des pulvérisateurs.

<b>S'applique à</b>	Agriculteurs, Organismes Professionnels Agricoles
<b>Pollution visée</b>	Produits phytosanitaires
<b>Objectifs</b>	<p><u><i>Impact sur le milieu</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des pollutions les produits phytosanitaires</li> </ul> <p><u><i>Modification des pratiques</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des préconisations à l'échelle de l'exploitation,</li> <li>• Réglage des pulvérisateurs</li> </ul> <p><u><i>Moyens à mettre en œuvre</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée de contrôle des pulvérisateurs.</li> </ul>
<i>Calendrier</i>	De janvier à décembre
<b>Public cible ou zone géographique</b>	Agriculteurs, Organisations Professionnelles Agricoles.
<b>Méthodologie</b>	<p>Ces actions sont incluses dans les fiches 1-21 et 1-22.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées de contrôle des pulvérisateurs.</li> </ul>
<b>Préalable</b>	
<b>Action complémentaire</b>	

**Suivi et évaluation de l'action :**

Indicateurs de moyens, d'évolution des pratiques, de résultats relatifs à l'action

Points forts	Points faibles
Les agriculteurs poursuivent le diagnostic de leur pulvérisateur. C'est intéressant économiquement pour eux et aussi pour la qualité de l'eau.	

**Suites à donner :**

Cette action est à poursuivre en attendant l'obligation réglementaire pour 2009.

**AXE 2 : Animation, communication et évaluation**  
**THEME 2.1 : ANIMATION GENERALE PAR LE PORTEUR DE PROJET**

**Animation et coordination générale**

Type d'action :            Collective  
Public visé :              Tout public

**Justification de l'action**

---

Afin d'assurer la conduite de l'opération, le Syndicat Mixte a recruté, dès le démarrage de l'opération, un **animateur-coordonateur** de bassin versant. Il est identifié par l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin versant comme l'interlocuteur technique et le représentant du Maître d'ouvrage. L'animateur-coordonateur de bassin versant assure les tâches suivantes :

- Animation, coordination et suivi des actions de bassin versant (agricoles et non-agricoles), animation des commissions de travail,
- relations avec les partenaires financiers et institutionnels du programme (Services de l'Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général) et avec l'ensemble des collectivités, organismes et associations du bassin versant, (Communes, Chambre d'agriculture, Fédération de pêche, bureaux d'études),
- élaboration et suivi des actions de communication et de sensibilisation sur les problèmes de qualité de l'eau,
- suivi et évaluation des actions, élaboration des bilans, suivi administratif et financier du programme de bassin versant.

**Calendrier de réalisation**

---

L'animation générale du programme par le coordinateur de bassin est assurée toute l'année.

**Partenaires techniques associés**

---

Cellule régionale des financeurs, Chambre d'Agriculture, prestataires agricoles et non agricoles

**Suite à donner**

---

L'animation devra être maintenue durant toute la durée du programme de bassin versant, sans doute élargi au territoire du SAGE Elorn.



**AXE 2 : ANIMATION, COMMUNICATION ET EVALUATION**  
**THEME 2.2 : INFORMATION ET COMMUNICATION GENERALE**

**Information et communication**

Type d'action : Collective  
Public visé : Tout public

**Justification de l'action**

---

La qualité de l'eau potable est une préoccupation importante des consommateurs.  
L'impact des comportements sur les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau nécessite un travail d'information et de sensibilisation indispensable.  
Il convient également de communiquer sur l'avancement et la réorientation du programme, ainsi que sur les résultats obtenus et les freins rencontrés.

**Objectifs visés**

---

Etendre l'information et donc la sensibilisation à l'ensemble des acteurs du bassin.  
Favoriser notamment la prise de conscience des particuliers sur leurs responsabilités vis à vis de la qualité de l'eau, et apporter des éléments concrets pour diminuer leurs rejets polluants.

**Modalités de mise en œuvre**

---

- Elaboration et distribution des supports de communication pour les différents évènements.
- Elaboration et animation d'évènements sur l'eau dans le cadre de la « Semaine de l'Elorn » en septembre et du « Marché dur l'Eau » au Drennec en avril.
- animation scolaire, réalisation de projets liés à l'eau, avec la Maison de la Rivière ; exposition des travaux scolaires lors de la semaine de l'Elorn ».

**Calendrier de réalisation**

---

De janvier à décembre 2007

**Partenaires techniques associés**

---

Etablissements d'enseignements, associations d'éducation à l'environnement, acteurs partenaires.

## Suivi et évaluation de l'action – Indicateurs

---

Nature	Indicateurs
Indicateurs de moyens	Nombre de manifestations organisées ou animées : <b>animations scolaires toute l'année, temps fort d'une semaine tous publics en septembre</b>
Indicateurs d'évolution	Nombre de participants : <b>environ 500 personnes lors de la semaine de l'Elorn, 5 000 au marché sur l'Eau.</b>

### Suite à donner

---

L'information et la communication vers le grand public, les scolaires et les différents acteurs du bassin versant est à poursuivre pendant toute la durée du programme.

La « Semaine de l'Elorn », temps fort de la communication tous publics, devrait notamment être reconduite chaque année.

**AXE 2 : ANIMATION, COMMUNICATION ET EVALUATION**  
**THEME 2.3 : DIAGNOSTIC, EVALUATION ET SUIVI**

**2.3.1 : Suivi et exploitation des indicateurs de la qualité de l'eau**

Type d'action : Suivi-évaluation  
Public visé : L'ensemble des acteurs locaux

**Justification de l'action**

---

- Le suivi régulier de la qualité de l'eau réalisé par les services du Syndicat au cours du contrat BEP pour les paramètres physico-chimiques et pesticides par tests ELISA sur l'ensemble du bassin versant a permis de mettre clairement en évidence les secteurs problématiques pour les différents paramètres et de choisir les sous-bassins prioritaires ; un suivi plus précis des différentes molécules, par analyses chromatographiques, a été initié sur les sous-bassins prioritaires ainsi qu'aux prises d'eau de Pont-Ar-Bled et de Goasmoal pour évaluer les résultats en rapport aux objectifs fixés aux différents points.
- Une mise en commun des protocoles (pour éviter les doublons) a été effectuée avec le contrat de Baie Rade de Brest et les autres organismes (DIREN ,CG29).
- Par ailleurs, les analyses se font de plus en plus par « recherches multirésidus », au spectre plus large permettant de repérer d'éventuels pics de pollution pour un grand nombre de molécules.
- En 2007, un recentrage autour des molécules, secteurs et enjeux prépondérants, pour préciser l'origine des déclassements des masses d'eau.

**Objectifs visés**

---

- Suivre de manière fine l'évolution de la qualité de l'eau par zones géographiques,
- Informer de manière transparente les acteurs du bassin versant sur les évolutions mesurées et constats effectués.

**Modalités de mise en œuvre**

---

- Réalisation de prélèvements pour analyses (par le laboratoire IDHESA), selon le protocole de suivi mensuel.
- Interprétation des résultats ainsi que ceux émanant du suivi continu réalisé aux prises d'eau de Pont ar Bled et Goasmoal.
- Communication auprès des acteurs concernés, et mise en ligne sur le site du contrat de rade de Brest.

### **Calendrier de réalisation**

---

Le suivi de la qualité des eaux est assuré toute l'année, selon le protocole défini.

### **Partenaires techniques associés**

---

IDHESA, DIREN, financeurs, DDASS.

### **Suivi et évaluation de l'action – Indicateurs**

---

<b>Nature</b>	<b>Indicateurs</b>	
Indicateurs de moyens	Le nombre d'analyses, de points de prélèvement	<b>cf. bilan spécifique</b>
Indicateurs d'évolution	L'évolution des analyses aux points de prélèvement	<b>cf. bilan spécifique</b>

### **Suite à donner**

---

Le suivi de la qualité des eaux est à réaliser tout au long du programme, mais sera à reconsidérer dans le cadre de la DCE et du programme de SAGE Elorn, en rapport avec les autres partenaires.

---

## **ANNEXES :**

- **Tableaux Bilan Financier**
- **Enquête résorption et PMPOA sous-bv Penguilly**
- **Courriers et communications agricoles**
- **Niveau d'engagement des communes dans la Charte**
- **Aides du Syndicat de l'Elorn à l'acquisition de matériels**
- **Comptes-rendus de la démonstration de matériels alternatifs**
- **Synthèse des études sur l'évolution du désherbage communal**
- **Bilan de la Semaine de l'Elorn**
- **Animations scolaires 2007**
- **C.R.E de l'Elorn : bilan des travaux 2007**
- **C.R.E de Daoulas : bilan des travaux 2007**
- **Bilan suivi analytique 2007**
- **Bilan 2007 suivi analytique Mignonne**
- **Bilan 2007 suivi analytique Camfroust**
- **Bilan 2007 suivi eaux souterraines SAGE Elorn**
- **Bilan 2007 suivi Conseil général**
- **Etude contamination métallique de l'Elorn**